

LE DEVOIR

VOL. C N° 209

LE MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2009

1,10\$ + TAXES = 1,25\$



Daniel Langlois a dévoilé hier un nouvel eXcentris dont la programmation sera fortement orientée vers la musique.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

La musique au cœur du nouvel eXcentris

Hier, boulevard Saint-Laurent, était levé le voile sur le nouvel eXcentris, revampé, sur fond de virage artistique et de plateforme de tous les échanges. «High-tech» et musical.

ODILE TREMBLAY

Daniel Langlois, en ouvrant son chic complexe cinématographique en 1999, l'avait équipé pour mille usages et métamorphoses sans pouvoir tout expérimenter. En annonçant au début de 2009 un changement d'orientation, il

désespérait plusieurs cinéphiles privés d'un centre pleinement dédié au septième art, mais fera manifestement d'autres heureux...

Après le cinéma, sa muse devient la musique, favorite du nouvel eXcentris (à l'orthographe légèrement modifiée), laquelle occupera 80 % de la programmation du temple de la *Main*, dont près

du quart dévoué au répertoire classique. Mais l'électro, le jazz, le rock, le folk, etc. y trouveront aussi accueil. De l'opéra pop aux concerts de violoncelle, la musique se mariera parfois au théâtre, à la danse, au cinéma, ou à tout ce qu'on voudra, dans le grand bal multimédia.

Inauguré le 23 septembre prochain, par un spectacle du Suédois Jay Jay Johanson, la programmation

VOIR PAGE A 12: EXCENTRIS

Éthique: rentrée explosive à Québec

Ulcéré, David Whissell va jusqu'à menacer les médias de poursuites

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Ulcéré par les articles et reportages à son sujet, le ministre du Travail démissionnaire David Whissell a, en plein couloir, menacé les médias de poursuites judiciaires hier, lors d'une rentrée parlementaire saisie par les questions d'éthique.

«Gare à ceux qui laisseront des allégations circuler à mon sujet», a tonné celui qui, il y a 10 jours, a été sommé par Jean Charest de choisir entre son ministère et ses intérêts dans la compagnie ABC Rive-Nord. M. Whissell a laissé son poste de ministre, mais est demeuré député d'Argenteuil; et compte le rester «pour le moment», comme il l'a précisé il y a une semaine. Mais l'opposition officielle, Pauline Marois en tête, a soutenu jeudi que la situation dans laquelle le député se trouve pose encore problème, même si ses intérêts dans ABC Rive-Nord ont été placés dans une fiducie sans droit de regard.



David Whissell

VOIR PAGE A 12: ÉTHIQUE

■ Gilles Taillon pourrait se retirer de la course à la direction de l'ADQ, page A 3

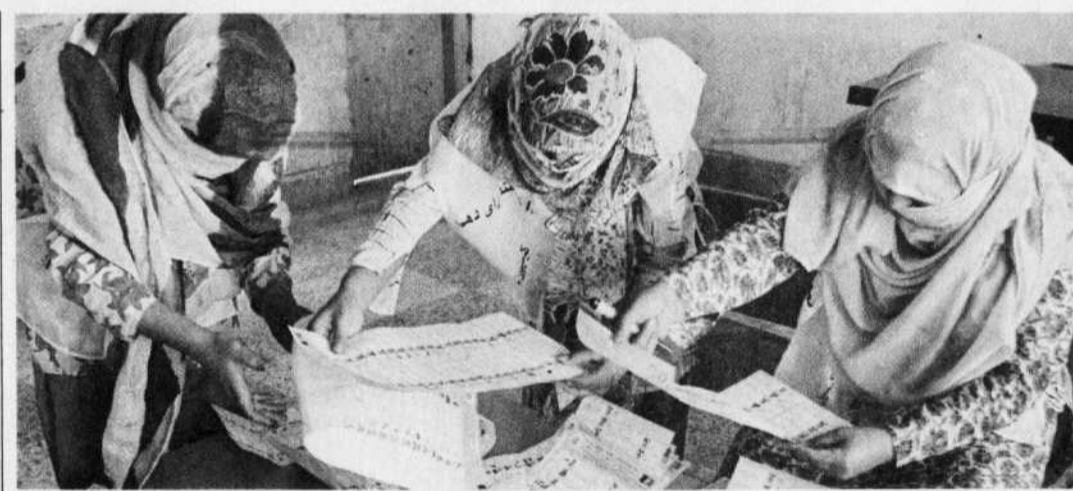


JIM YOUNG REUTERS

ÉTATS-UNIS

Bernanke déclare la fin de la récession

■ À lire en page A 6



OMAR SOBHANI REUTERS

Décompte des votes du scrutin présidentiel, le 20 août dernier à Kandahar.

Fraude électorale en Afghanistan

Le dilemme des Occidentaux

L'ampleur d'un nouveau décompte des votes exprimés lors de l'élection présidentielle afghane du 20 août pourrait remettre en question les résultats du scrutin. Mauvaise nouvelle pour les forces occidentales pour qui, désormais, aucun scénario n'est sans risque.

FRÉDÉRIC BOBIN

Alors que les violences redoublent au pays, l'État afghan, ou ce qui en tient lieu, est paralysé par un chaos électoral, suscitant une inquiétude grandissante dans la population comme au sein de la communauté internationale.

Le scrutin présidentiel du 20 août, qui était

consécutif à une «reconstruction» mal en point, a été entaché de fraudes massives. Personne ne s'attendait, certes, à une consultation irréprochable. Après plus de 20 ans de guerre, puis de régime taliban, et alors que l'insurrection contrôle aujourd'hui des pans entiers du sud et de l'est du territoire, il eût été naïf

VOIR PAGE A 12: DILEMME

- Un recomptage aura lieu dans 10 % des bureaux de vote, page B 1
- Le Canada ouvrira ses portes à ses collaborateurs afghans, page A 4



ROSS COLVIN REUTERS

IRAK

Joe Biden accueilli sous les obus à Bagdad

■ À lire en page B 1

INDEX

Actualités A 2	Éditorial A 10
Annonces B 2	Idées A 11
Avis publics .. B 3	Météo B 2
Carrières A 8	Monde B 1
Culture B 10	Mots croisés B 12
Décès B 2	Sudoku B 3
Économie A 6	Télévision B 10

CHRISTIANE CHARETTE EN SEMAINE 9H

Aujourd'hui, rencontre avec Daniel Langlois et Audrey Benoit: quelle sera la nouvelle vocation d'Ex-Centris? Réal.: Bruno Guglielminetti

95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE

Radio-Canada.ca/christiane



ACTUALITÉS

Otite: il faudrait retarder l'emploi d'antibiotiques

Toronto — La Société canadienne de pédiatrie (SCP) conseille dorénavant aux médecins d'attendre et d'observer avant de prescrire des antibiotiques aux enfants âgés de plus de six mois et en santé qui souffrent d'une infection de l'oreille.

Le Comité des maladies infectieuses et d'immunisation de la SCP, dont fait notamment partie la docteure Elisabeth Rousseau-Harsany, de l'hôpital Sainte-Justine, estime qu'il peut être raisonnable de prescrire uniquement un analgésique

comme l'acétaminophène et d'attendre 48 heures avant de commencer un traitement aux antibiotiques si les symptômes persistent.

La SCP explique que la communauté médicale se préoccupe de plus en plus de l'augmentation de l'antibiorésistance et de la nécessité de réduire le recours aux antibiotiques. De plus, certaines otites sont causées par un virus, et l'utilisation d'antibiotiques est donc inutile.

Dans environ 95 % des cas, l'acétaminophène seule est aussi efficace que les antibiotiques chez

les enfants qui souffrent d'une otite moyenne aiguë.

Avant l'émission de ces nouvelles recommandations, la SCP conseillait de prescrire des antibiotiques dès que le médecin soupçonnait l'existence d'une otite.

La SCP souligne aussi que de plus en plus de parents sont inquiets de la surutilisation des antibiotiques, et que plusieurs sont heureux lorsque le médecin suggère d'attendre quelques jours avant de commencer à en prendre.

Les parents ne devraient quand même pas hé-

siter à amener leur enfant consulter un médecin en cas d'otite, dit la SCP. La majorité des enfants auront une otite pendant les cinq premières années de leur vie, fréquemment quelques jours après le début d'un rhume.

Les symptômes de l'otite moyenne aiguë incluent une fièvre inexplicite, une irritabilité, une difficulté à dormir et une tendance à se tirer les oreilles.

La Presse canadienne

Je touche du bois!

JE CONTRIBUE
À LA RÉDUCTION
DES ÉMISSIONS
DE CO₂

Je choisis le matériau bois!

Bernard Labadie, directeur musical, Les Violons du Roy, Salle Raoul-Jobin, Palais Montcalm à Québec

www.coalitionbois.org

Coalition
BOIS Québec

Choisir le bois à la place d'autres matériaux de construction réduit les quantités de CO₂ émises dans l'atmosphère.

L'utilisation d'un mètre cube de bois évite l'émission d'une tonne de CO₂.

Tuberculose: les traitements actuels sont inefficaces, selon l'OMS

PAULINE GRAVEL

L'Organisation mondiale de la santé publiera sous peu de nouvelles directives au sujet des traitements à adopter pour combattre la tuberculose, des chercheurs ayant découvert que les protocoles prescrits actuellement sont inadéquats pour éliminer la maladie ou pour prévenir une résistance aux médicaments.

À la demande de l'OMS, le Dr Dick Menzies, de l'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill, et des collègues français et états-unien ont passé en revue tous les articles publiés dans la littérature scientifique au sujet des traitements employés à travers le monde pour soigner la tuberculose (TB). Ils ont ainsi observé que dans le tiers des pays du monde, particulièrement dans les pays pauvres, les traitements adoptés pour soigner les patients n'ayant jamais été traités auparavant sont moins efficaces que ceux prescrits dans la plupart des pays développés, comme le Canada.

«Un traitement de six mois comprenant quatre AB différents, dont l'un est la rifampine, permet d'obtenir un taux de guérison de 100 %», précise le Dr Menzies. Mais en raison de son coût élevé et des craintes des médecins de voir les patients ne pas se conformer rigoureusement à la posologie et ainsi développer une résistance, la rifampine est administrée moins longtemps, voire ne l'est pas du tout dans plusieurs pays pauvres, avec pour conséquences un moins grand nombre de guérisons et l'apparition d'une résistance aux AB. L'OMS recommande désormais d'adopter le seul traitement qui a été reconnu pour son efficacité et d'investir davantage de ressources dans les pays pauvres pour en permettre l'application.

Le cas des patients ayant déjà subi un traitement antituberculeux est plus délicat encore, compte tenu du fait que le phénomène de résistance aux AB continue de prendre de l'ampleur. Parmi les 10 millions d'individus qui contractent la TB chaque année, 1,8 million développeront une résistance à l'un ou plusieurs des 12 AB disponibles pour traiter la TB. «Au Canada, nous disposons de laboratoires permettant de déterminer si le bacille du patient est résistant ou non à certains AB, ce qui permet de prescrire un traitement personnalisé. Une telle prise en charge coûte près de 50 000 \$ par patient. De nombreux pays d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Afrique ne disposent pas de tels équipements. On administre donc aux patients un traitement standardisé en espérant qu'il sera adéquat. Mais ce traitement ne s'avère pas efficace pour les patients ayant développé une forme de résistance aux AB», indique le Dr Menzies, tout en précisant qu'idéalement, les pays pauvres devraient se doter d'un réseau de laboratoires ou investir dans la recherche d'une posologie plus adaptée. Mais il convient qu'«en Afrique, où à peine 5 \$ peuvent être dépensés chaque année en soins de santé pour un patient, il faudra imaginer un système beaucoup plus simple».

Le Devoir

POLITIQUE



La nécessité fait loi



MANON CORNELLIER

Après avoir passé des mois à se moquer des libéraux pour leur appui aux conservateurs, voilà que les néodémocrates renoncent à leur opposition systématique au gouvernement. À l'avenir, le NPD jugera chaque projet au cas par cas, car son but, de dire son chef Jack Layton, est de faire fonctionner le Parlement au bénéfice des citoyens.

Procéder au cas par cas est une position qui se défend pour autant que l'approche soit soutenue et cohérente. Le Bloc québécois en offre un exemple. Depuis toujours, le chef bloquiste Gilles Duceppe répète que la défense des intérêts du Québec et des citoyens dicte les votes de son parti, peu importe les conséquences, y compris le déclenchement prématuré d'élections. C'est pour cette raison que le Bloc votera pour la motion de votes et moyens qui sera mise aux voix vendredi et qui vise à mettre en œuvre certaines dispositions du budget auxquelles personne ne s'oppose. (On ne sait pas ce que fera le NPD, bien qu'on s'attende à ce qu'il imite le Bloc. Ce serait ironique, presque cocasse, puisque les conservateurs survivraient grâce à ces socialistes et séparatistes honnis par Stephen Harper.)

Contrairement au Bloc, cependant, le NPD n'a jamais fait de l'évaluation à la pièce des projets de loi une règle de base de sa stratégie parlementaire. L'hiver dernier, il n'a même pas attendu de voir le texte du budget pour s'y opposer. Hier, le chef Jack Layton s'en défendait, affirmant que les fuites dans les médias et les multiples annonces du gouvernement avaient éventé l'affaire et lui avaient permis d'arrêter sa position à l'avance.

Au fil des mois qui ont suivi, il n'a pourtant jamais essayé de proposer des pistes de compromis au gouvernement Harper ou de lui arracher des concessions en échange de son appui. Impossible, de dire l'entourage de M. Layton, puisque les conservateurs n'avaient pas besoin de mettre de l'eau dans leur vin pour survivre, les libéraux leur ayant donné un chèque en blanc.

Ce n'est pas faux, mais la réalité est aussi que le NPD s'est fait un honneur de s'opposer aux conservateurs et de s'en vanter tant et aussi longtemps que le geste ne comportait aucun danger, les libéraux assurant la survie du gouvernement. Depuis que ces derniers ont retiré leur appui aux conservateurs, il y a deux semaines, le parti de Jack Layton sent la soupe chaude et fait preuve de filiosité.

On est bien loin de la dernière campagne électorale, au cours de laquelle les néodémocrates citaient leurs votes pour démontrer qu'ils formaient la vraie opposition au gouvernement Harper. Ce sont aussi eux qui ont marqué, avec dérision, le 50^e vote d'appui des libéraux et plusieurs qui ont suivi.

La donne a changé avec la décision des libéraux de défaire les conservateurs à la première occasion. Le sort du gouvernement peut donc entièrement dépendre du NPD. S'opposer pour s'opposer n'est plus aussi facile, d'autant moins que les sondages montrent que les néodémocrates ont perdu du terrain depuis la dernière élection. Ils récoltent moins de 15% des appuis et un scrutin cet automne aurait de bonnes chances de leur coûter des sièges.

Dans l'entourage de M. Layton, on ne agit par pur intérêt partisan. On affirme simplement vouloir tirer profit d'un nouveau rapport de force afin de faire des gains pour les citoyens, comme sous Paul Martin au printemps 2005. Les néodémocrates avaient alors obtenu plus de 4,5 milliards en concessions. Hier, certains tentaient donc de prendre le crédit pour les modifications à l'assurance-emploi que le gouvernement a annoncées lundi. La mesure temporaire, de près d'un milliard de dollars, permettrait aux travailleurs de longue durée qui ont épuisé leurs prestations d'en recevoir de cinq à vingt semaines de plus.

Ce que les néodémocrates refusent de reconnaître, cependant, c'est que le gouvernement Harper leur a offert le strict minimum, et la pilule est difficile à avaler. Le malaise de M. Layton était évident lundi, au point où il a refusé de répondre aux questions des journalistes sur le sujet.

La décision du Bloc de voter avec le gouvernement vendredi afin de faire adopter le crédit à la rénovation et l'aide aux fermiers victimes de la sécheresse et des inondations donne un répit au NPD, mais ce dernier ne perd rien pour attendre. Son plus gros dilemme surviendra entre le 30 septembre et le 6 octobre. Les libéraux sont alors assurés d'une journée d'opposition et ils ont promis de présenter une motion invitant le Parlement à retirer sa confiance dans le gouvernement.

A moins que les libéraux ne reculent et se fassent hara-kiri du même coup, il reviendra au NPD de maintenir ou non le gouvernement en vie. S'il se range derrière les conservateurs, il peut le faire en espérant que les Canadiens, qui ne veulent pas d'élections, lui en soient reconnaissants plus tard. Il prendrait cependant le risque de provoquer la colère de ses vrais partisans, qui pourraient alors se tourner vers les libéraux ou les verts.

Ces jours-ci, Stephen Harper, lui, affiche un sourire félin. Le projet de loi sur l'assurance-emploi et l'adoption de la motion vendredi lui permettent d'attacher les derniers fils qui pendaient et qui auraient pu le faire trébucher en campagne. Ses mesures budgétaires les plus populaires seront adoptées et il aura des engagements à présenter aux chômeurs. Qu'il soit défait ou non, il est fin prêt.

mcornellier@ledevoir.com

Les députés de l'ADQ estiment que les débats actuels minent leur parti

Gilles Taillon joue son avenir

À la lutte contre Éric Caire s'ajoute le combat contre un cancer

En raison d'ennuis de santé, Gilles Taillon envisage maintenant de se retirer de la course à la direction de l'Action démocratique du Québec, une course qui prend une allure rocambolesque. Cela n'empêche pas le vénérable candidat de continuer à miner l'intégrité de son rival Éric Caire.

ROBERT DUTRISAC

Québec — Gilles Taillon, qui mène une charge sans merci contre son rival Éric Caire depuis vendredi dernier, doit décider d'ici demain s'il se résigne à se retirer de la course à la direction de l'Action démocratique du Québec (ADQ).

Le candidat doit subir des traitements de radiothérapie pour combattre la réapparition d'un cancer de la prostate qui avait été soigné en 2005. Gilles Taillon a appris la nouvelle de son médecin vendredi. Il s'agit de traitements quotidiens, de nature préventive, qui dureront huit semaines à compter de la fin de septembre, a précisé M. Taillon.

Gilles Taillon songe à continuer sa campagne malgré tout. «Je suis à 50-50. Mon cœur balance», a-t-il dit au *Devoir*. Dès lundi, il a réuni son équipe pour évaluer s'il pouvait continuer en offrant «une prestation minimale». L'équipe, notamment le député de Shefford, François Bonnardel, et l'ex-député de Groulx, Linda Lapointe, ferait le terrain tandis que le candidat participerait aux



Gilles Taillon

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

deux grands débats qui sont prévus d'ici le jour de l'élection, le 18 octobre.

La possibilité que la course n'oppose plus que les deux candidats Éric Caire et Christian Lévesque n'a pas beaucoup de sens, estime Gilles Taillon. Cette perspective «crée une pression» sur lui pour qu'il continue, a-t-il avoué.

Hier, la chef intérimaire de l'ADQ, Sylvie Roy, a affirmé que personne, parmi les députés adéquistes, n'est à l'aise avec la tournure qu'a prise cette course, et cela comprend deux députés qui ont donné leur appui à Gilles Taillon, soit François Bonnardel et le député de Chute-de-la-Chaudière,

Marc Picard. «C'est le ton, c'est le ton qu'on veut qu'il change. On veut qu'on revienne au débat d'idées», a souligné Sylvie Roy dans un point de presse.

Mais Gilles Taillon n'entend pas lâcher le morceau. «Il y a des questions de principe sur lesquelles je ne peux pas plier», a-t-il dit. Il soutient toujours qu'Éric Caire a falsifié à l'écrit son curriculum vitae, qui faisait état d'un baccalauréat en communications.

Gilles Taillon refuse de porter le blâme pour le tort que cette affaire a causé au parti. «Ce n'est pas nous qui avons fait du tort à l'ADQ. Ce n'est pas nous qui avons embelli le curriculum. Ce n'est pas nous qui avons tenté de tromper les gens avec une scolarité qui n'est pas là», a martelé le candidat.

Éric Caire a décidé de demeurer dans la course même si Gilles Taillon le sommait de se désister. C'est une réalité que M. Taillon dit accepter. Mais il faudrait à tout le moins que la mention d'un baccalauréat disparaisse de son curriculum vitae, d'autant plus qu'Éric Caire n'a réussi aucun cours, a maintenu M. Taillon.

Détenir un diplôme universitaire n'est peut-être pas une condition essentielle pour devenir chef d'un grand parti et premier ministre, mais l'absence de diplôme doit être compensée par une expérience de grande valeur, croit Gilles Taillon. «Dans le cas de M. Caire et de M. Lévesque, ils n'ont pas beaucoup d'expérience probante, pertinente, de très haut niveau, et en plus, ils n'ont pas de scolarité», a-t-il fait valoir.

Le Devoir

Ottawa sévira davantage contre les criminels à col blanc

GUILLAUME BOURGUAULT-CÔTÉ

Ottawa — Les détails suivront, mais l'intention est là: punir plus sévèrement les criminels à cravate. Le gouvernement conservateur a indiqué hier vouloir déposer bientôt un projet de loi instaurant des peines d'emprisonnement minimales pour les fraudeurs économiques.

Les détails dévoilés hier étaient rares: le plan reste à être défini et écrit. Mais le gouvernement conservateur voulait visiblement profiter de la présence à Ottawa de plusieurs représentants de victimes de crimes économiques — venus annoncer la création d'un comité national des victimes — pour envoyer le message que ces «fraudes entraîneront [désormais] de lourdes conséquences», d'après le ministre de la Justice, Rob Nicholson.

Selon ce dernier, les victimes des criminels à col blanc subissent des conséquences «aussi sérieuses» que les victimes d'actes violents ou d'intimidation. Les coupables doivent donc être traités avec la même sévérité.

Le résumé du projet de loi indique que les Vincent Lacroix qui sévissent au Canada pourraient dorénavant être mis sous les verrous pour une période de temps minimale s'ils sont reconnus coupables d'une «fraude grave». Plus moyen de s'en sortir avec des peines purgées à la maison,

réitère donc Ottawa, reprenant un thème développé en juin dernier (projet de loi C-42).

Des peines plus sévères en cas de «circonstances aggravantes» seront ajoutées aux peines planchers, et le projet de loi tentera «de tenir compte de la question du dédommagement» pour les victimes.

Présent à la conférence de presse organisée par le gouvernement, le représentant des victimes d'Earl Jones, Joey Davis, s'est dit satisfait du projet de loi épuré. «On verra les détails, mais c'est une bonne indication lancée à travers le pays qu'il faut fermer la porte aux criminels à cravate», estime-t-il.

Même chose du côté de Jean-Guy Houle, représentant des victimes de Norbourg. «Pour nous, c'est satisfaisant de voir qu'Ottawa fait enfin des efforts pour combattre ces crimes. Il faut redonner rapidement confiance aux gens qui veulent investir», dit-il.

Insuffisant

Le Bloc québécois, qui a déposé lundi un projet de loi sur l'abolition des libérations au sixième de la peine pour les crimes économiques, a accueilli froidement le projet. «On revient aux sentences minimales et on est contre [ce principe], a indiqué Gilles Duceppe. Ça enlève toute latitude aux juges. Aussi, il n'y a rien sur le sixième de la

peine ou la création d'escouades spécialisées.»

Porte-parole du PLC en matière de justice, le député libéral Dominic LeBlanc s'est montré prudent: le concept n'est pas mauvais, mais il faudrait aller plus loin, a-t-il dit. «Nous avons hâte de voir le projet de loi quand le ministre aura la chance de le dévoiler. Cependant, nous sommes un peu surpris que le gouvernement n'ait pas agi sur la question [du] sixième de la peine. Nous aurions souhaité que cette mesure-là fasse partie de la discussion.»

Au NPD, le député Joe Comartin a exprimé plusieurs réserves. «C'est absolument nécessaire de protéger les victimes. Mais la réponse du gouvernement, c'est d'augmenter les peines. C'est trop facile. Ça ne marche pas comme ça. Ça ne va pas changer la conduite des criminels», estime-t-il.

À Québec, le cabinet de la ministre de la Justice a pris acte des intentions d'Ottawa, mais il réserve ses commentaires pour le moment où le projet de loi sera écrit. Québec a demandé dimanche trois choses à Ottawa: l'abolition des libérations au sixième de la peine, comme c'est le cas pour les crimes violents; le renversement du fardeau de la preuve en ce qui a trait aux actifs des fraudeurs; et le prolongement des sentences pour certains crimes économiques.

Le Devoir

CAD: trois boîtes d'archives s'ajoutent

ANTOINE ROBITAILLE

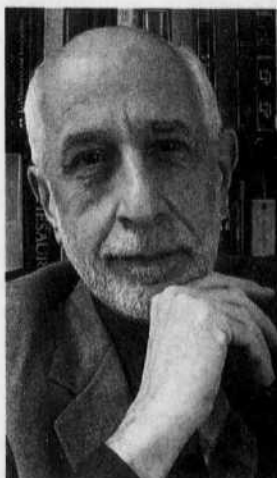
Québec — Nouveau rebondissement dans l'affaire des archives du CAD: ce n'est pas trois, mais bien neuf boîtes de documents que Bibliothèque et archives nationales du Québec (BANQ) a en sa possession, a appris *Le Devoir*. Le CAD, c'est le Centre d'analyse et de documentation créé après la Crise d'octobre de 1970 et qualifié de «police politique de Robert Bourassa» par les détracteurs de ce dernier. En 1977, le Parti québécois avait démantelé ce centre et détruit la plupart de ses «fiches» accumulées sur quelque 30 000 personnes. Le 8 septembre, *Le Devoir* révélait qu'un auteur, Denis Lacasse, s'était fait confirmer par BANQ, après un mois de déni, l'existence de trois boîtes classées dans le fonds d'archives de la commission Keable. Cette dernière a enquêté sur les opérations policières en territoire québécois pendant et après la crise de 1970.

Or, la semaine dernière, BANQ a informé M. Lacasse que depuis la fin août 2009, «six autres boîtes contenant des documents en provenance du CAD» ont été trouvées au Centre d'archives de Québec. Dans sa

lettre, la directrice des affaires juridiques, Isabelle Lafrance, a expliqué que ces boîtes n'avaient pas été repérées dans un premier temps, car elles étaient classées «sous le nom d'origine du CAD, soit "Centre d'archives et de documentation", et non sous l'appellation "Centre d'analyse et de documentation"», nom du CAD à partir de 1975. Bibliothèque et archives nationales promet qu'au début octobre, les documents vont avoir été analysés pour «déterminer s'ils peuvent être accessibles ou s'ils sont soumis à des restrictions d'accès». Certains croient que ces documents pourraient démontrer que des liens existaient entre le bureau de Robert Bourassa, le CAD et la GRC.

Le PQ a réclamé la semaine dernière que tout chercheur ou auteur puisse avoir accès à ces boîtes. Un historien de l'Université Laval, Martin Pâquet, croit que le gouvernement pourrait s'inspirer du cas des archives de la STASI au moment de la réunification allemande: «Les archives ont été ouvertes aux chercheurs, mais sous réserve [d'obtenir] la permission de la personne sur laquelle un dossier avait été constitué.»

Le Devoir



François Gendron

avocat

L.L.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

ROLEX

OYSTER PERPETUAL EXPLORER II EN ACIER

Bijouterie Gambard

Vente et service technique

630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

ACTUALITÉS

Le Canada ouvrira ses portes à ses collaborateurs afghans

ALEC CASTONGUAY

Le gouvernement Harper a rendu public hier un nouveau rapport sur les progrès de la mission canadienne en Afghanistan. Il en a profité pour annoncer que le personnel afghan qui aide le Canada à Kandahar pourra plus facilement immigrer au pays.

Ainsi, un Afghan qui a travaillé 12 mois au service du Canada à Kandahar ou qui a été blessé pendant son travail pourra demander à venir vivre au Canada avec sa famille immédiate. Une mesure que d'autres pays de l'OTAN ont déjà mise en place.

Le ministre de l'Immigration, Jason Kenney, a aussi rappelé que ces personnes «mettent leur vie en péril pour aider le Canada à Kandahar». Les interprètes, les chauffeurs et les guides, notamment, sont la cible des talibans. «On reconnaît leur service», a dit M. Kenney, qui ajoute qu'Ottawa s'attend à recevoir 150 demandes la première année et quelques centaines en tout. Le programme prendra fin en 2011.

Lents progrès

En présentant le plus récent rapport trimestriel sur la mission canadienne en Afghanistan, le ministre Stockwell Day, responsable du dossier au cabinet, a soutenu que la violence ne doit pas cacher les avancées de la mission. «Nous pouvons voir du progrès malgré la situation sécuritaire», a-t-il dit.

M. Day a toutefois convenu que les progrès sur le terrain ont été lents, notamment en raison des combats plus nombreux à l'approche des élections afghanes (20 août). Le ministre s'est toutefois dit ravi que les élections se soient déroulées entièrement sous la supervision du gouvernement afghan.

Dans le document du gouvernement fédéral, on peut lire que «la violence des insurgés s'est accrue pendant le trimestre» qui s'est échelonné entre le 1^{er} mai et le 30 juin.

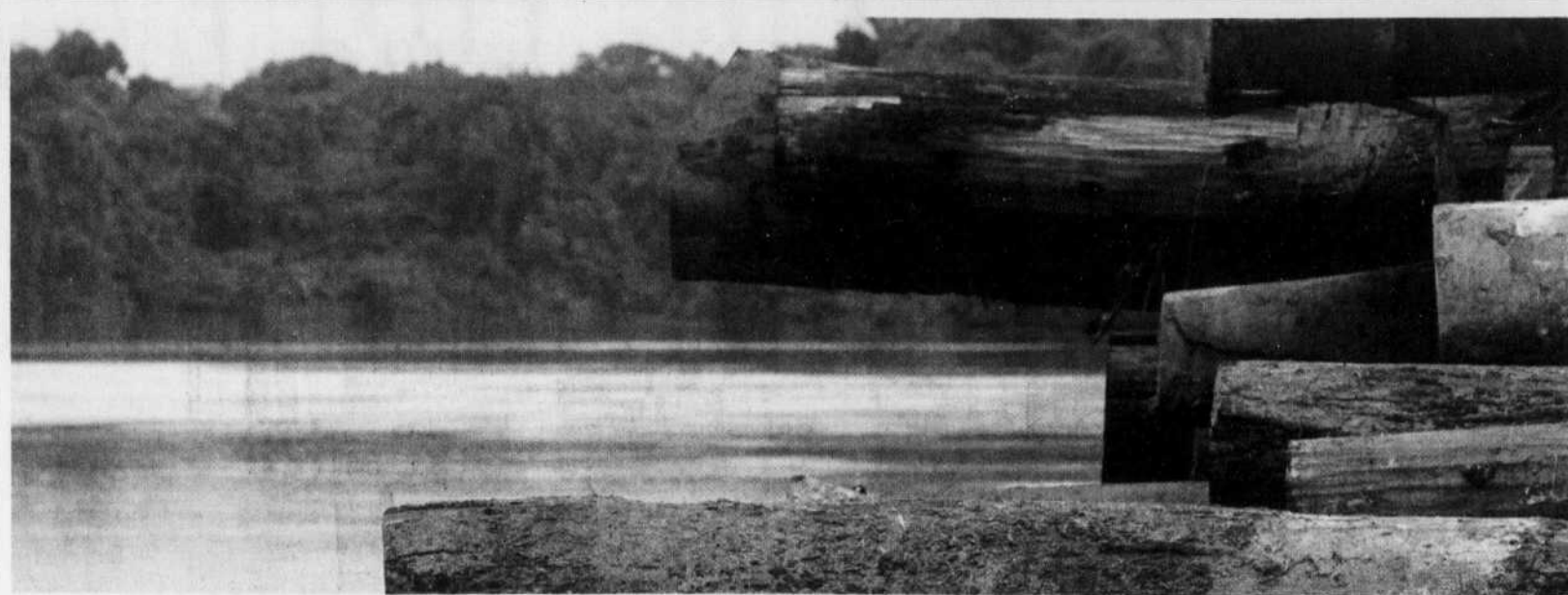
Par conséquent, 180 écoles (sur 364) dans la province de Kandahar n'ont pas pu ouvrir leurs portes pendant le trimestre. «L'action insurrectionnelle, notamment les manœuvres d'intimidation et les dommages matériels causés aux installations, a obligé de nombreuses écoles à demeurer fermées», peut-on lire.

Le Canada a d'ailleurs été incapable de terminer la construction des écoles durant cette période. Au total, cinq projets d'écoles ont été menés à bien depuis 2008. L'objectif est de 50 d'ici 2011.

L'objectif canadien qui consiste à éradiquer la polio n'est pas davantage atteint. Malgré la vaccination de 369 000 personnes durant le trimestre, de nouveaux cas ont fait leur apparition.

Par contre, du côté des forces de sécurité afghanes, les progrès se poursuivent. Entre mai et juin, 66 % des opérations de combat dans la zone de responsabilité canadienne ont été menées par les soldats ou les policiers afghans.

Durant ce trimestre du printemps, les soldats des Forces canadiennes se sont redéployés, laissant plusieurs districts aux soldats américains qui arrivent en renfort. Plutôt que d'englober les six districts clés de la province de Kandahar, la zone canadienne se réduit désormais à la ville de Kandahar et ses environs.



ARCHIVES REUTERS

Couper la forêt, un geste écologique!

Le bois doit remplacer le béton et l'acier, estime une coalition

Pour plusieurs, couper des arbres est un geste anti-écologique. Ceux-là se surprendront de voir qu'hier, des écologistes ont appuyé les exploitants forestiers pour promouvoir au Québec la construction en bois comme moyen privilégié de lutter contre les changements climatiques... rapport de l'ONU à l'appui!

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

La coalition Bois Québec, initiée il y a plus d'un an par l'industrie forestière sans tambour ni trompette, a réuni toute une panoplie d'alliés — universitaires, écologistes, milieux municipaux, syndicaux, etc. — afin d'étoffer sa campagne de sensibilisation du public à la nécessité d'intensifier l'utilisation du bois dans la construction non seulement résidentielle, mais commerciale et institutionnelle.

Cette campagne, intitulée «Je touche du bois», vise à mettre le Québec à l'heure de plusieurs pays européens où on privilégie l'utilisation intensive du bois pour remplacer dans les structures le béton et l'acier, deux matériaux dont la fabrication émet d'intenses gaz à effet de serre, alors que les forêts en santé sont les deuxièmes capteurs en importance après les océans.

Cette campagne survient au lendemain de la publication d'un rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), qui affirme que la déforestation et la dégradation des forêts émettent ensemble plus de gaz à effet de serre (GES) que la totalité des émissions attribuables à l'ensemble des transports sur la planète. Le rapport onusien précise qu'il faudrait mettre au point à la conférence de Copenhague un mécanisme procurant des crédits d'émissions de GES aux pays qui vont garder leurs forêts actives au lieu de les faire disparaître au profit d'autres affectations, urbaines, industrielles ou agricoles.

«La coupe forestière n'est pas en soi de la déforestation», expliquait hier Robert Bouchard, doyen de la faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval. La déforestation est un changement d'affectation des terres découlant de la disparition d'une forêt. La coupe forestière n'est pas considérée comme de la déforestation, pourvu que la forêt soit remise en production.»

«Le bois peut faire partie de la solution environnementale, encore faut-il qu'il provienne de forêts bien gérées», soulignait par contre Nicolas Mainville, responsable de la campagne «Forêt» chez Greenpeace. Cet organisme insistait, tout comme la coalition, sur l'achat de bois certifié par les promoteurs immobiliers et il réclamait de la coalition qu'elle se dote d'une charte qui découragerait l'utilisation de bois provenant de forêts à haute valeur écologique ou qui abritent des espèces fragiles ou menacées, comme le caribou des bois de la forêt boréale.

Selon François Tanguay, directeur de la coalition, l'utilisation intensive de bois dans les édifices permet de stocker du carbone extrait de l'atmosphère pour la durée d'une construction, ce qui n'empêche pas, par la suite, de réutiliser ce bois à d'autres fins ou de le brûler en remplacement de combustibles fossiles riches en GES. Chaque mètre cube de bois utilisé en remplacement d'autres matériaux stocke pour des décennies, voire davantage, 1,1 tonne de carbone atmosphérique, ce qui explique pourquoi le Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) de l'ONU recommande son utilisation intensive dans la construction des bâtiments, une activité humaine responsable avec leur entretien et de leur chauffage de 40 % de toutes les émissions de GES de la planète.

Alors qu'une poutre en bois soustrait du carbone à l'atmosphère, la fabrication d'une poutre de charpente en béton émet cinq fois plus de CO₂, sept fois plus dans le cas d'une poutre en acier.

L'objectif de la coalition, qu'appuyaient hier notamment Alain Lemaire de Cascades, Claudette Charbonneau de la CSN et Stephen Guilbeault d'Equiterre, est d'augmenter l'utilisation du bois dans les édifices commerciaux, dont seulement 15 % sont dotés d'une charpente en bois, contrairement au secteur résidentiel, où ce pourcentage atteint 95 %.

Pourtant, les spécialistes estiment que 80 % des bâtiments non résidentiels pourraient être construits en bois, comme le pavillon Gene-H-Kruger de l'Université Laval.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le Devoir

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVAL
BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

AVIS D'ÉLECTION

JE, ME GUY COLLARD, PRÉSIDENT D'ÉLECTION, DONNE AUX ÉLECTEURS DE LA VILLE DE LAVAL L'AVIS SUIVANT :

1^o Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| a) Maire | l) Conseiller du district #11 |
| b) Conseiller du district #1 | m) Conseiller du district #12 |
| c) Conseiller du district #2 | n) Conseiller du district #13 |
| d) Conseiller du district #3 | o) Conseiller du district #14 |
| e) Conseiller du district #4 | p) Conseiller du district #15 |
| f) Conseiller du district #5 | q) Conseiller du district #16 |
| g) Conseiller du district #6 | r) Conseiller du district #17 |
| h) Conseiller du district #7 | s) Conseiller du district #18 |
| i) Conseiller du district #8 | t) Conseiller du district #19 |
| j) Conseiller du district #9 | u) Conseiller du district #20 |
| k) Conseiller du district #10 | v) Conseiller du district #21 |

2^o Toute déclaration de candidature à l'un ou l'autre des postes ouverts devra être produite au bureau du président d'élection, aux jours et aux heures suivants :

Jours : du 18 septembre au 2 octobre 2009
du lundi au vendredi

Heures : de 9 h à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30

N.B. Le vendredi 2 octobre 2009, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30, sans interruption.

3^o Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le dimanche 1er novembre 2009, de 10 h à 20 h et un vote par anticipation sera tenu le dimanche 25 octobre 2009 et le lundi 26 octobre 2009, de 12 h à 20 h.

4^o J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection, M^e Chantal Sainte-Marie.

5^o Quiconque désire me rejoindre peut le faire en communiquant au bureau du président d'élection au 3765, rue Joffre, C.P. 422, Succ. St-Martin, Laval, H7V 3Z4
Téléphone : 450-978-3911 ou 450-978-3950.

Donné à Laval, ce 16 septembre 2009

Le président d'élection,
M^e Guy Collard



Crimes contre l'humanité

La peine maximale réclamée contre Munyaneza

BRIAN MYLES

Reconnu coupable de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide, le ressortissant rwandais Désiré Munyaneza ne pourra échapper à un long séjour derrière les barreaux.

La Couronne a réclamé hier la prison à vie, sans possibilité de libération avant 25 ans, lors des audiences en détermination de la peine de Munyaneza. «La seule conclusion logique, c'est que la peine maximale soit imposée», a fait valoir la procureure fédérale, Pascale Ledoux.

Durant les trois mois de démenche du printemps 1994, Désiré Munyaneza fut l'un des leaders et participants les plus actifs dans le viol et le massacre des Tutsis de la préfecture de Butare, au Rwanda. Pour paraphraser le verdict du juge André Denis, prononcé le 22 mai dernier, Munyaneza était «à l'avant-scène du mouvement génocidaire».

La Couronne a invoqué la jurisprudence du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) pour justifier sa demande, étant donné qu'il n'existe aucun précédent au Canada. Désiré Munyaneza est en effet la première personne au pays à être déclarée coupable en vertu de la Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

Dans des affaires similaires, le TPIR a accordé une place de premier choix à la gravité des crimes de guerre et de génocide et au principe de dissua-

sion générale, afin de décourager la perpétration de ces actes barbares à l'échelle internationale. Contrairement aux tribunaux de droit commun, le TPIR se soucie beaucoup moins de la réhabilitation potentielle des criminels de guerre.

L'avocat de Munyaneza, M^e Richard Perras, s'est montré bien évasif, refusant de faire une suggestion de peine. «C'est évident que le jugement que vous avez rendu appelle une peine sévère», a-t-il dit au juge Denis.

Selon M^e Perras, une peine de prison à vie, sans possibilité de libération avant dix ans, serait amplement suffisante. La défense a porté la cause en appel dans l'espoir d'obtenir un nouveau procès, ce pour quoi M^e Perras s'est montré prudent dans ses commentaires.

Dans sa requête pour permission d'en appeler, la défense reproche notamment au juge Denis d'avoir retenu des témoignages contradictoires des victimes et de ne pas avoir fait preuve de circonspection dans l'exercice d'appréciation de leur crédibilité.

La cause ne sera pas entendue avant l'an prochain. Les juges de la Cour d'appel sont aux prises avec tout un casse-tête logistique : les transcriptions du procès, qui a nécessité l'audition de 66 témoins, font 16 000 pages.

Quant au juge Denis, il fera connaître sa décision sur la peine appropriée le 29 octobre prochain.

Le Devoir

EN BREF

Réconciliation entre conservateurs

Ottawa — Le premier ministre Stephen Harper a enregistré une vidéo de félicitations qui sera présentée lors de la fête qui aura lieu à Montréal jeudi en l'honneur de Brian Mulroney, ont révélé des sources à La Presse Canadienne. L'événement a été organisé pour souligner la victoire électorale historique de M. Mulroney en 1984 alors qu'il avait remporté la plus forte majorité dans l'histoire parlementaire du Canada. M. Harper ne pourra pas y assister puisqu'il doit prononcer un discours à New York le même soir. Mais selon certaines

sources, même si l'actuel premier ministre avait pu être de la partie, il est peu probable que M. Mulroney eut souhaité qu'il soit présent. Les relations entre les deux hommes sont plutôt tendues depuis que M. Harper a lancé une enquête publique concernant les liens d'affaires entre M. Mulroney et le lobbyiste allemand Karlheinz Schreiber, et ordonné à son cabinet de couper les ponts avec l'ancien premier ministre en 2007. Par cette vidéo, M. Harper semble toutefois vouloir enterrer la hache de guerre. Cette tentative de rapprochement ne serait pas étrangère à la menace d'élections fédérales qui plane dans l'air et à l'urgence du parti conservateur de faire preuve d'unité. — La Presse canadienne

ACTUALITÉS

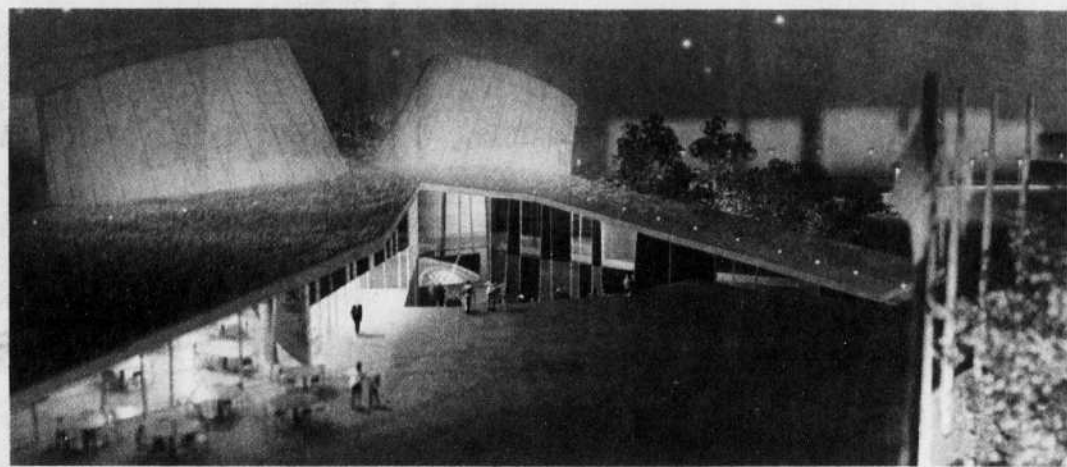
Les Muséums nature vont éclore au printemps

MARCO
BÉLAIR-CIRINO

Le directeur des Muséums nature de Montréal, Charles-Mathieu Brunelle, a fait connaître hier les cinq projets majeurs de son plan d'affaires 2009-2017 — son «plan de vie» — qui verront le jour grâce à des investissements de près de 190 millions de dollars, dont 28 millions proviennent du secteur privé. C'est une éclatante cure de jeunesse qu'il offre au Parc olympique.

Les Muséums nature de Montréal deviendront «la première place mondiale dédiée à l'humain et à la nature». Ils offriront aux visiteurs des expériences «conjuguant à la fois sciences et émotions», a-t-il promis.

Le Centre sur la biodiversité de l'Université de Montréal (UdeM), qui réunira quelque 50 chercheurs, surtout de l'Institut de recherche en biologie végétale de l'UdeM, ouvrira ses portes au printemps prochain sur le site du Jardin botanique.



SOURCE MUSÉUMS NATURE DE MONTRÉAL

Du planétarium s'élèveront vers le ciel deux immenses canons qui promettent d'offrir une expérience hors du commun aux visiteurs.

Évalué à 24,5 millions de dollars, le Centre sur la biodiversité abritera les riches collections d'insectes, de champignons et de plantes de l'UdeM, constituées de l'herbier «inoui» du frère Marie-Victorin — qui renferme 900 000 spécimens — et de la collection entomologique Ouellet-Robert, de l'Insectarium et du Cercle des mycologues de Montréal.

Des laboratoires de recherche à la fine pointe de la technologie et une salle à vocation muséale seront entre autres aménagés.

«Ce centre a pour mission de poursuivre des collaborations de recherche du plus haut niveau, en particulier en taxonomie et en gé-

nomique, un œil vers le développement de médicaments», a dit le recteur de l'Université de Montréal, Luc Vinet.

Les activités de Canadensys, un consortium formé de chercheurs de 10 universités, de cinq jardins botaniques et de deux musées canadiens, qui travaillera à développer un réseau informatique sur la biodiversité, seront coordonnées à partir du centre.

Le planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal accueillera quant à lui ses premiers visiteurs en 2012. Érigé entre le Stade olympique et le Biodôme, il sera l'un des rares bâtiments au Canada à respecter les normes les plus élevées de construction écologique, soit la certification LEED platine. Deux canons scrutent le ciel troueront une toiture presque entièrement végétalisée. «Dans une des salles, vous verrez le ciel étoilé comme vous ne l'avez jamais vu et dans l'autre salle, vous aurez la chance de voir la Terre du ciel. On vous promet une expérience que vous n'avez pas vue ailleurs», a lancé le directeur des Muséums nature. C'est le projet de la firme d'architectes Cardin Ramirez Julien, évalué à 33 millions de dollars, qui s'est attiré la faveur du jury.

L'Insectarium permettra pour sa part aux curieux de se mettre dans la peau d'un insecte dans le cadre du projet «Mé-

tamorphose» alors que le Biodôme installera un écosystème humain, «une construction évolutive et mobile».

Par ailleurs, une vaste place publique sera aménagée entre les établissements. Les visiteurs pourront notamment s'y déplacer en vélo-taxi, en traineau à chiens et à patins à roulettes.

«Ce plan de vie va revitaliser l'est de Montréal en participant à sa relance économique, et va positionner Montréal comme le porte-étendard des villes du futur concernées par l'avenir de l'humanité et son développement évidemment en harmonie avec la nature», a affirmé le maire de la ville de Montréal, Gérald Tremblay.

Les Muséums nature comptent accueillir un million de visiteurs de plus d'ici 2017. «[Cette] date m'apparaît trop loin. La fréquentation passera de 1,65 million de personnes à 2,65 millions de personnes le plus rapidement possible», a lancé Gérald Tremblay.

Le Devoir

STAR ALLIANCE 



LE MONDE EST PETIT. QU'ATTENDEZ-VOUS ?

Notre solde mondial est en cours.

AÉROPLAN
Accumulez des milles Aéroplan^{MD} pour chaque vol, avec le meilleur programme pour grands voyageurs au Canada.

AUCUNS FRAIS DE RÉSERVATION
Effectuez votre réservation par téléphone ou en ligne. Nos agents seront heureux de vous aider, et ce, sans frais supplémentaires.

RÉSEAU
Notre réseau nord-américain et mondial vous donne accès à plus de vols quotidiens que n'importe quelle autre compagnie aérienne au Canada.

DIVERTISSEMENT
Émissions de télévision, musique et films gratuits sur demande à chaque siège.

CANADA : TARIFS TANGO ALLER SIMPLE AU DÉPART DE MONTRÉAL. LES VOYAGES DOIVENT PRENDRE FIN LE 16 DÉCEMBRE 2009. ENREGISTREMENT GRATUIT DE DEUX BAGAGES. AUCUN SUPPLÉMENT DE FRAIS DE CARBURANT.

HALIFAX	WINNIPEG	ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	REGINA SASKATOON	EDMONTON	CALGARY	VANCOUVER	VICTORIA
129\$	175\$	179\$	205\$	209\$	215\$	239\$	239\$

ÉTATS-UNIS : TARIFS TANGO PLUS ALLER SIMPLE AU DÉPART DE MONTRÉAL. LES VOYAGES DOIVENT PRENDRE FIN LE 16 DÉCEMBRE 2009. ENREGISTREMENT GRATUIT DE DEUX BAGAGES. AUCUN SUPPLÉMENT DE FRAIS DE CARBURANT.

ORLANDO	FORT LAUDERDALE	INDIANAPOLIS RALEIGH-DURHAM/MIAMI	LAS VEGAS	HOUSTON	SAN FRANCISCO	LOS ANGELES	DENVER
149\$	159\$	167\$	189\$	215\$	229\$	259\$	294\$

DESTINATIONS SOLEIL : TARIFS ALLER SIMPLE AU DÉPART DE MONTRÉAL. LES VOYAGES DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS DURANT LES PÉRIODES INDIQUÉES CI-DESSOUS. LES TARIFS INDIQUÉS N'INCLUENT PAS LE SUPPLÉMENT DES FRAIS DE CARBURANT (LÀ OÙ IL S'APPLIQUE), QUI PEUT ALLER JUSQU'À 45\$ PAR ALLER SIMPLE. ENREGISTREMENT GRATUIT DE DEUX BAGAGES.

BERMUDES 16 SEPT.-10 DÉC. 2009 11 JANV.-25 FÉVR. 2010	MEXICO 16 SEPT.-16 DÉC. 2009 11 JANV.-25 FÉVR. 2010	NASSAU 16 SEPT.-31 OCT. 2009	MONTEGO BAY 16 SEPT.-31 OCT. 2009	BARBADÉ 2 NOV.-11 DÉC. 2009 11-31 JANV. 2010	LA HAVANE 16 SEPT.-10 DÉC. 2009 11 JANV.-25 FÉVR. 2010	POINTE-À-PITRE 16 SEPT.-12 DÉC. 2009 9 JANV.-13 FÉVR. 2010	PORT-AU-PRINCE 16 SEPT.-8 DÉC. 2009
172\$	199\$	225\$	249\$	265\$	313\$	405\$	405\$

DESTINATIONS INTERNATIONALES : LES TARIFS SONT BASÉS SUR UN ALLER SIMPLE ET SONT ASSUJETTIS À L'ACHAT D'UN BILLET ALLER-RETOUR AU DÉPART DE MONTRÉAL. DERNIÈRES DATES DE DÉPART TEL QU'INDIQUÉ CI-DESSOUS. LES TARIFS INDIQUÉS N'INCLUENT PAS LE SUPPLÉMENT DES FRAIS DE CARBURANT, QUI PEUT ALLER JUSQU'À 165\$ PAR ALLER SIMPLE. ENREGISTREMENT GRATUIT DE DEUX BAGAGES.

LONDRES 22 OCT.-12 DÉC. 2009 7 JANV.-26 FÉVR. 2010	PARIS 3 OCT.-10 DÉC. 2009 7 JANV.-26 FÉVR. 2010	FRANCFORT MUNICH ¹ 13 OCT.-10 DÉC. 2009 7 JANV.-26 FÉVR. 2010	SANTIAGO 16 SEPT.-9 DÉC. 2009 11 JANV.-8 JUILL. 2010	TOKYO 24 OCT.-12 DÉC. 2009 9 JANV.-28 FÉVR. 2010	TEL-AVIV 25 OCT.-16 DÉC. 2009 25 DÉC. 2009-16 MARS 2010	SÃO PAULO 16 SEPT.-4 DÉC. 2009 13 JANV.-19 JUIN 2010	BEIJING* SHANGHAI* 1 ^o OCT. 2009-28 FÉVR. 2010
183\$	237\$	314\$	360\$	374\$	375\$	400\$	490\$

Voilà un aperçu de nos destinations en solde. Pour effectuer une réservation sans frais, rendez-vous sur aircanada.com ou appelez-nous au 1 888 247-2262. Ou encore, appelez votre agent de voyages.

L'offre prend fin le 24 septembre 2009, à moins d'avis contraire.



Le plaisir en primes
DEPUIS 25 ANS

aircanada.com



Service aux personnes malentendantes (ATS) : 1 800 361-0071. Les billets doivent être achetés au plus tard le 24 septembre 2009, à moins d'avis contraire. Destinations canadiennes : les voyages doivent prendre fin au plus tard le 16 décembre 2009. Certains tarifs ne sont valables que pour les voyages effectués les mardis, mercredis et jeudis. L'achat cinq jours à l'avance est requis. Destinations américaines : les voyages doivent prendre fin au plus tard le 16 décembre 2009. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. L'achat à l'avance peut être requis. À moins d'avis contraire, les vols peuvent être assurés par des appareils d'Air Canada, de Jazz, de United Airlines, membre du réseau Star AllianceSM, ou des transporteurs aériens United Express (SkyWest Airlines, Chautauque Airlines, Shuttle America, Trans States Airlines, Cojet Airlines ou Mesa Airlines). Destinations internationales : dernières dates de départ tel qu'indiqué ci-dessus. Le supplément des frais de carburant varie selon le trajet effectué. Destinations internationales : dernières dates de départ tel qu'indiqué ci-dessus. Le supplément des frais de carburant varie selon le trajet effectué. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. À l'achat à l'avance, les billets doivent être achetés au plus tard le 30 septembre 2009. *Des périodes d'interdiction s'appliquent : du Canada vers la Chine, aucun voyage n'est permis du 10 au 25 décembre 2009; de la Chine vers le Canada, aucun voyage n'est permis du 26 décembre 2009 au 10 janvier 2010. Tarifs indiqués : les taxes, les redevances et les autres frais et suppléments ne sont pas inclus. Les billets sont non remboursables. Les tarifs sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Les tarifs peuvent différer selon les dates de départ et de retour. Un séjour minimal ou maximal peut être requis et d'autres conditions peuvent s'appliquer. À moins d'avis contraire, les vols peuvent être assurés par des appareils d'Air Canada ou de Jazz. Les tarifs sont sous réserve de l'approbation du gouvernement. L'achat à l'avance peut être requis. Divertissement : les écrans vidéo individuels à commande tactile sont disponibles à bord de tous les appareils d'Air Canada, à l'exception de certains Boeing 767, et de certains appareils de Jazz. Politique de bagages : enregistrement gratuit de deux bagages à bord des vols exploités par Air Canada et Jazz, dans les limites de taille et de poids permises. Des frais allant jusqu'à 50\$ s'appliquent aux bagages enregistrés pour les vols à code partagé exploités par United Airlines et par les transporteurs aériens United Express entre le Canada et les États-Unis. *En collaboration avec Swiss International Air Lines, membre du réseau Star AllianceSM. **Aéroplan est une marque déposée d'Aéroplan Canada Inc. ***Jazz est une marque déposée d'Air Canada. ****Star Alliance est une marque déposée d'Air Canada au Canada.

ÉCONOMIE

Bernanke déclare la fin de la récession américaine

ÉRIC DESROSIERS

La récession est terminée aux États-Unis, estime le président de la Réserve fédérale américaine. Commencent maintenant une reprise qui s'annonce lente ainsi qu'une réforme inévitable de la régulation du secteur financier.

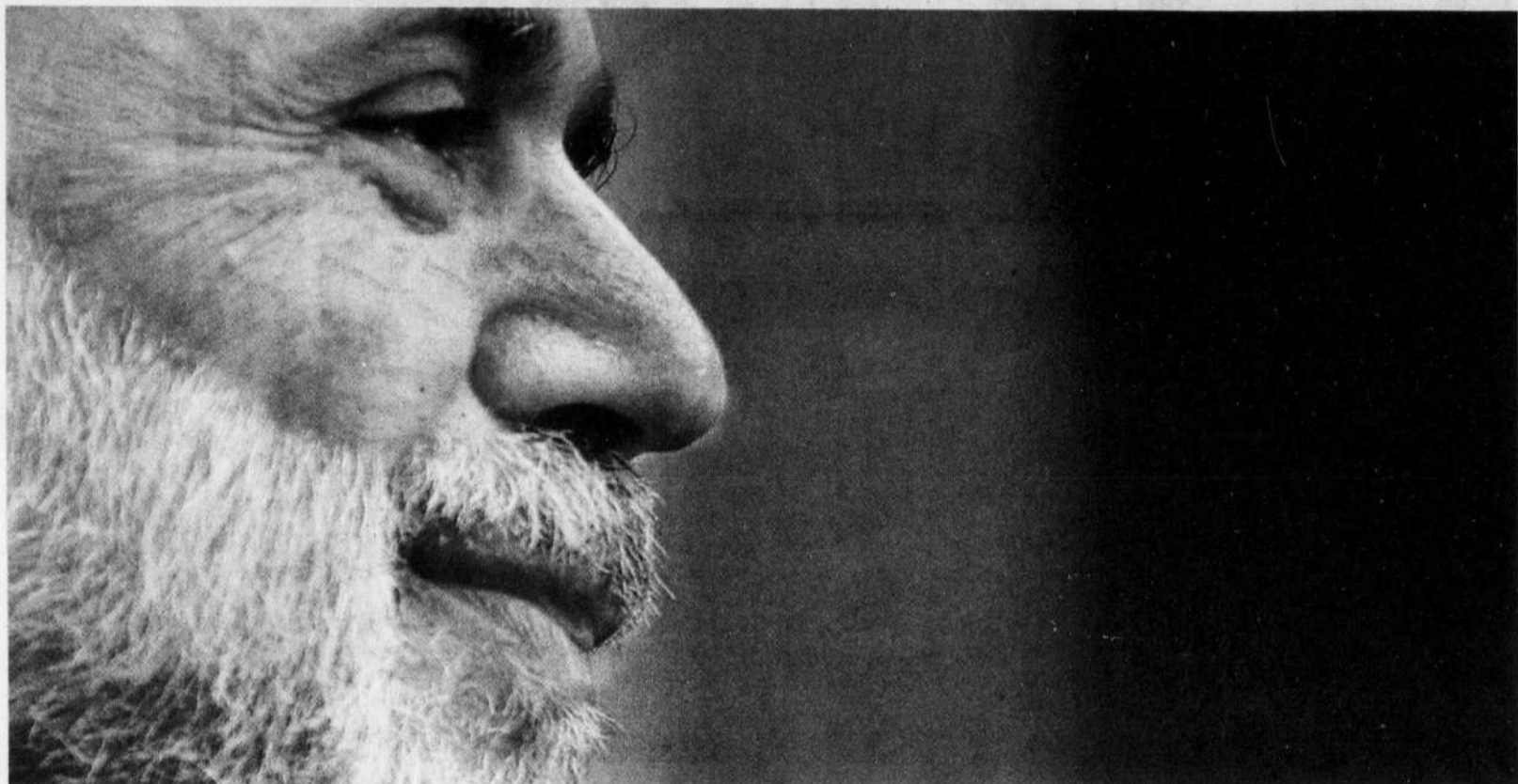
«D'un point de vue technique, la récession est très vraisemblablement terminée», a déclaré hier Ben Bernanke à la suite d'une conférence présentée à la Brookings Institution, un centre de réflexion réputé de Washington. «Cela continuera quand même d'avoir l'air d'une économie très faible pendant quelque temps, alors que beaucoup de gens trouveront que leurs conditions d'emploi ne sont pas ce qu'ils auraient voulu qu'elles soient», a-t-il ajouté.

La tâche d'annoncer officiellement les dates du début et de la fin des récessions économiques aux États-Unis revient au groupe d'experts du Bureau national de la recherche économique (NBER, en anglais). Se basant sur un ensemble d'indicateurs économiques, ces derniers n'ont jusqu'à présent déterminé que la date du début de la crise, qu'ils ont fixée au mois de décembre 2007, ce qui en fait déjà la plus longue crise depuis 1945.

La plupart des analystes conviennent cependant que le troisième trimestre devrait marquer le retour de la croissance économique américaine. Le secrétaire au Trésor, Timothy Geithner, a aussi fait écho à ces prévisions plus tôt ce mois-ci.

Le président de la Fed a toutefois rappelé que la plupart des analystes prévoient aussi que le reste de l'année et l'année prochaine seront marqués par une reprise économique lente et une aggravation du chômage à mesure que le marché du crédit poursuit son dégel, que les consommateurs retrouvent petit à petit leur confiance et que les gouvernements entreprennent le retrait graduel de leurs multiples mesures de relance économique. Actuellement de 9,7 %, le taux de chômage devrait atteindre bientôt les 10 %, selon les prévisionnistes.

Ben Bernanke a dit voir des signes «encourageants» chez les banques américaines, qui lui apparaissent graduellement moins dépendantes des mesures d'aide mises en place par les pouvoirs publics. «Sans ces actions rapides et énergiques», a-t-il répété à propos de ces milliards in-



Le président de la Réserve fédérale, Ben Bernanke, prononçait hier une conférence à la Brookings Institution.

jectés par les gouvernements, la panique de l'automne dernier se serait probablement intensifiée, d'importantes institutions financières se seraient effondrées et l'ensemble du système financier mondial aurait été mis en sérieux danger. Nous ne pouvons pas savoir quels impacts économiques auraient eus ces événements, mais ce que nous savons sur les effets des crises financières suggère qu'il en aurait résulté une crise mondiale extraordinairement longue et profonde.»

L'inévitable resserrement des règles

Un an jour pour jour après la faillite de la banque d'affaires Lehman Brothers, et au lendemain d'un discours dans lequel le président amé-

ricain, Barack Obama, a dénoncé l'inconscience des politiciens et des banquiers qui s'opposent à un resserrement de la régulation des marchés financiers, Ben Bernanke a qualifié ces resserrements d'inévitables.

Il est vrai que tout le monde à Washington semble, pour le moment, avoir la tête à bien d'autres choses, comme la réforme du système de santé, a commencé par reconnaître le président de la Fed. «Mais j'ai confiance que l'on arrivera à une réforme complète de la régulation. Nous venons de faire face à une trop grande calamité, à des problèmes trop sérieux pour qu'il en soit autrement.»

Cette réforme des règles financières ne sonnera pas le glas des banques d'investissement, des

fonds alternatifs, des produits dérivés ni des autres véhicules financiers exotiques, a-t-il précisé. Il dit même observer une reprise de l'activité dans ces domaines depuis quelque temps et s'attend à ce que cette tendance se poursuive à moyen terme. Il prévient cependant que les beaux jours de ces secteurs financiers laissés jusqu'à présent sans encadrement sont terminés et qu'ils devront dorénavant être «moins complexes, plus petits, moins opaques et faire l'objet d'une surveillance accrue des autorités».

Le Devoir
Avec l'Agence France-Presse
et le New York Times

Jien Canada prolonge son offre aux actionnaires de Canadian Royalties

ALEXANDRE SHIELDS

Jien Canada, filiale d'un géant chinois du secteur minier, a annoncé hier qu'elle prolongeait son offre d'achat hostile présentée à Canadian Royalties, même si celle-ci devait normalement arriver à échéance en fin de journée. Les dirigeants de l'entreprise visée disent toutefois avoir bon espoir que les détenteurs de titres ne succomberont pas à l'offre.

Le directeur de Jien Canada, David Baker, a fait valoir que la décision de prolonger l'offre jusqu'au 15 octobre avait été motivée par l'«énorme appui» des détenteurs de titres de Canadian Royalties, sans préciser davantage. Ceux-ci comprendraient de plus en plus que l'offre de 148,5 millions de dollars représente leur meilleure option, selon lui.

Faux, rétorque Glenn Mullan, chef de la direction et président du conseil d'administration de la minière, dont le siège social se trouve à Val-d'Or. Selon lui, les actionnaires comprennent bien le potentiel du projet Nunavik Nickel, projet que l'entreprise souhaite toujours développer dans le nord du Québec, malgré

Jien Canada affirme que sa décision a été motivée par l'«énorme appui» des détenteurs de titres de Canadian Royalties

les difficultés financières. Pour le moment, tout est sur la glace, malgré des investissements totalisant 280 millions.

Jien Canada, une entreprise mise sur pied par Jilin Jien Nickel et Goldbrook Ventures, n'a toutefois pas dit son dernier mot.

Dans le communiqué émis pour annoncer la prolongation de l'offre, on fait valoir que celle-ci a été remaniée pour en faire une offre permise non sollicitée. Il n'a pas été possible de confirmer cette prétention hier.

Si Jien dit vrai, cela aurait toutefois pour effet de rendre caduque la stratégie proposée par le conseil d'administration de Canadian Royalties pour bloquer l'offre. Celui-ci — qui a convoqué une assemblée extraordinaire le 30 septembre — suggère en fait à ses actionnaires d'adopter un régime de droit connu sous l'appellation «dragée toxique», et qui permet à ces derniers d'acheter des actions ordinaires supplémentaires à un prix considérable-

ment bas par rapport à celui du marché. On se retrouve ainsi avec une entreprise beaucoup plus difficile à racheter.

Mais si l'offre de Jien Canada est «permise», alors il faudra plutôt tenter de trouver un autre acheteur — ce qu'on appelle un «chevalier blanc» — qui pourrait, par exemple, bonifier l'offre. Ce serait alors aux actionnaires de décider de quel côté ils penchent.

Les discussions seraient d'ailleurs entamées pour empêcher que l'entreprise ne passe sous contrôle chinois. «Nous avons des discussions avec plusieurs intervenants de la scène québécoise en affaires, mais pas uniquement en affaires», a déjà confirmé Glenn Mullan. Il s'agit notamment du gouvernement du Québec — surtout du côté des Ressources naturelles —, d'institutions financières qui dé-

tiennent des débentures» (c'est le cas de la Caisse de dépôt), de représentants des Inuits et du Fonds de solidarité de la FTQ.

Canadian Royalties connaît des difficultés financières importantes, notamment parce qu'elle doit verser des intérêts de 10 millions par année pour les 135 millions de dollars de débentures émises en 2008 pour financer la construction d'une mine de nickel dans le nord du Québec. À l'époque, le nickel valait environ 15 \$US la livre. Depuis ce temps, le prix du nickel s'est effondré, et le projet a été mis sur la glace. Il vaut environ 8 \$US la livre.

Son conseil d'administration a rejeté l'offre hostile — qui équivaut à 60 ¢ par action — présentée en août par Jien Canada, la qualifiant d'insuffisante et d'opportuniste.

Le Devoir

EN BREF

Luc Lavoie retourne chez National

Le stratège Luc Lavoie, qui occupait jusqu'à récemment le poste de vice-président exécutif au sein du groupe Quebecor, se joint au cabinet de relations publiques National. Il s'agit en fait d'un retour pour M. Lavoie chez National, puisqu'il y a travaillé de 1993 à 2000, d'abord à titre d'associé directeur du bureau d'Ottawa puis comme cadre au bureau de Montréal. National a aussi annoncé hier que Bruce Anderson se joint également à son équipe d'experts. Bruce Anderson est un des spécialistes les plus réputés du Canada en matière de sondages et de communication stratégique. Il a notamment été chef de la direction du Centre de recherche Décima MM. Lavoie et Anderson travailleront respectivement à partir des bureaux de National à Montréal et à Ottawa. — La Presse canadienne

1000 travailleurs pour le Nord

L'industrie minière est à la recherche de 1000 travailleurs pour combler ses besoins dans la région du Nord-du-Québec. Les efforts de recrutement du Comité action mines se poursuivront jusqu'au 7 octobre, dans une campagne menée dans 15 régions du Québec. Le président du Comité action mines, Alain Poirier, précise que les postes à combler visent plusieurs tâches qui ne sont pas directement reliées à l'exploitation. Les emplois de comptables, de foreurs, d'électriciens, de mécaniciens, de techniciens de laboratoire, d'arpenteurs-géomètres, de géologues et d'ingénieurs sont également offerts. Le Comité espère convaincre principalement des jeunes, qui acceptent de s'établir dans des villes comme Chibougamau, Chapais, Lebel-sur-Quévillon, Radisson et Matagami. Même si les jeunes demeurent visés, les travailleurs plus âgés pourront également obtenir des emplois dont le salaire moyen se situe à près de 70 000 \$ et même 80 000 \$ dans le cas des mineurs. — La Presse canadienne

Cotes boursières

Des ennuis techniques nous empêchent de publier les cotes boursières. Nos excuses.

L'actif des fonds d'investissement augmente

GÉRARD BÉRUBÉ

Dans son ensemble, l'industrie des fonds d'investissement continuait à évoluer en mode de rachats nets en avril. Toutefois, la reprise des marchés a permis à l'actif cumulé de croître de 2 % entre juillet et août, de 12 % depuis le début de l'année.

Selon les données du mois d'août de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC), l'actif total atteignait 567,6 milliards à la fin du mois dernier, en hausse de 2 % par rapport à juillet. Cette augmentation d'un mois à l'autre survient malgré des rachats nets de 463 millions en août, une situation de ventes nettes de 1,8 milliard dans la catégorie des fonds dits à long terme étant plus que contrebalancée par des rachats nets de 2,26 milliards dans le segment des fonds monétaires. La croissance de l'actif traduit donc les effets de la reprise des marchés, qui sont estimés à 11,3 milliards sur le mois.

Pour les huit premiers mois, l'industrie affiche des ventes nettes de 1,85 milliard, soit un rendement de loin inférieur aux

ventes nettes de 14,07 milliards des huit premiers mois de 2008. Dans l'intervalle, l'actif total a bondi de 12 %, soutenu par ce déplacement de l'épargne des fonds monétaires vers les fonds d'actions, d'obligations, équilibrés et spécialisés. «La progression des fonds à long terme a été particulièrement forte au cours des six derniers mois, avec une hausse de l'actif dans cette catégorie de 100 milliards, ou de 25 %. De cette somme, 7,7 milliards venaient des ventes nettes alors que 92,3 milliards reflétaient les effets de marché», peut-on lire dans la documentation de l'IFIC.

Mais sur un an, l'actif des fonds à long terme est demeuré inférieur de 61 milliards à ce qu'il était à la fin d'août 2008, les effets de la contraction des marchés n'étant pas encore entièrement inversés. Ainsi, 56,2 milliards ou 92 % de ce recul sur un an était redevable aux conditions de marché.

Pour l'ensemble de l'industrie, l'actif total à la fin d'août était inférieur de 11 % à celui de 634,8 milliards comptabilisé à la fin d'août 2008.

Le Devoir

Le nombre de véhicules automobiles neufs vendus a crû de 5,3 %

Ottawa — Le nombre de véhicules automobiles neufs vendus au Canada au mois de juillet a augmenté de 5,3 % pour atteindre 126 665 unités, sous l'effet des ventes particulièrement robustes en Ontario, indiquent les données publiées hier par Statistique Canada.

Comparativement à juillet 2008, les ventes de juillet dernier sont toutefois inférieures de 8,5 %.

L'agence fédérale de la statistique a souligné qu'après un repli net à la fin de 2008, les ventes de véhicules automobiles neufs sont généralement à la hausse depuis le début de la présente année.

Le nombre de voitures particulières neuves vendues en juillet a augmenté de 6,3 % pour se chiffrer à 63 025 véhicules. De leur côté, les ventes de camions neufs (qui comprennent les minifourgonnettes, les véhicules utilitaires sport, les camions légers et lourds, les fourgonnettes et les autobus) ont crû de 4,3 % pour atteindre 63 640 véhicules en juillet.

Les ventes ont augmenté dans toutes les provinces en



KEVIN LAMARQUE REUTERS

Le nombre de véhicules automobiles neufs vendus au Canada a atteint 126 665 unités au mois de juillet, une hausse de 5,3 %.

juillet. Plus des deux tiers de la hausse à l'échelle nationale ont été observés en Ontario, où l'augmentation a été de 10 %. Au Québec, la hausse a été de 2,4 % par rapport à juin.

Pour le mois d'août, Statis-

tique Canada a indiqué que, selon les données provisoires de l'industrie, le nombre de véhicules automobiles neufs vendus est demeuré relativement stable.

La Presse canadienne

ÉCONOMIE



L'ingénieur Patrick Tessier pose à l'intérieur du futur fuselage d'un appareil de la CSeries. Le premier cylindre d'essai de ce fuselage a été livré récemment à Dorval par son fabricant chinois.

CSeries: Bombardier inaugure ses installations

CLAUDE TURCOTTE

Il n'y a plus aucun doute. Bombardier est engagé à fond dans le développement d'une nouvelle famille d'appareils, la CSeries. On a inauguré hier à Mirabel les travaux des installations en vue de la construction de ces appareils. Le constructeur a déjà à Dorval et Saint-Laurent 1000 employés qui s'affairent méticuleusement sur ce projet, et plus de 350 autres travaillant pour des sous-traitants. Il y en a aussi 200 à Belfast, qui concentrent leur attention sur les ailes. Enfin, il y a en Chine un fournisseur, dont on ignore le nombre d'employés, qui a livré récemment le premier cylindre d'essai du fuselage.

Il s'agit d'une gigantesque organisation qui va continuer de grossir puisqu'elle embauche présentement des ingénieurs au rythme de 25 par mois. Il lui en manque encore 300. Robert Dewar, vice-président au développement intégré des produits, reconnaît que la crise financière facilite le recrutement, mais qu'il y a surtout un désir de participer à un projet exaltant pour des ingénieurs, soit celui d'inventer un avion à l'avant-garde de la technologie. Le projet global est évalué à 3 milliards, en excluant les moteurs de Pratt & Whitney qui sont soumis à de sérieux tests en Floride depuis l'an passé. «Nous en sommes satisfaits», dit Benjamin Boehm, vice-président du programme des avions commerciaux.

Avec la CSeries, Bombardier ne vise rien de moins que de remplacer le DC-9 qui fut

pendant les décennies 1960 et 1970 l'appareil vedette dans le marché des avions long-courriers à couloir unique. Pour donner une petite idée des progrès technologiques, les appareils CS100 (110 sièges) et CS300 (130 places) consommeront 70 % moins de carburant que n'en consommait le DC-9 et 20 % de moins que les appareils actuels. Selon les prix de vente proposés par Bombardier en avril dernier, ces appareils se vendront respectivement 52 millions et 60,9 millions. Ces prix vont probablement évoluer en même temps que les appareils s'ajustent aux changements apportés en cours de route. Après la phase de la conception, on en est maintenant à celle de la définition de chacune des composantes, jusque dans les moindres détails.

De l'intérieur

La différence dans la conception des appareils CSe-

Il s'agit d'une gigantesque organisation qui va continuer de grossir puisqu'elle embauche présentement des ingénieurs au rythme de 25 par mois

ries, explique M. Dewar, est d'avoir commencé par l'intérieur de l'avion, alors que traditionnellement on élabore un concept à partir du poids et de la taille de l'appareil. On sait que les passagers sont plus gros que dans le passé, leurs bagages aussi. On a donc réservé plus d'espace pour les sièges et le compartiment à bagages au-dessus des sièges.



Avec la CSeries, Bombardier ne vise rien de moins que de remplacer le DC-9.

Le couloir est aussi plus large pour permettre la circulation lorsqu'un passager s'affaire à sortir sa valise du compartiment à bagage, de sorte que les 110 passagers pourront sortir de l'appareil en 15 minutes. Comme un avion commercial effectue une dizaine de vols par jour, on augmentera sa rentabilité si l'on réussit à lui donner le temps d'effectuer quelques vols de plus en 24 heures. Ces coordon-

nées sont élaborées en collaboration avec les compagnies aériennes et leurs clients. Le confort, l'économie, la performance de l'appareil, le respect de l'environnement sont les principaux critères retenus.

À Mirabel, il y aura d'abord une installation d'essais et de mise à l'épreuve des systèmes de l'appareil pour en assurer la fiabilité et la fonctionnalité un

an avant que le prototype de l'avion vole. L'entrée en service de la CSeries est prévue pour 2013. En fait, les tests sur divers éléments, tels que la cabine de pilotage, l'avionique et le design de l'appareil, sont en cours depuis 2004. Pour obtenir le fuselage le plus léger possible on a opté pour un alliage d'aluminium et de lithium. Pour des raisons de coûts, ce fuselage sera fabriqué en Chine. Un premier cylindre d'essai arrivé récemment à Dorval sera soumis à des tests considérables pendant deux ans. Équipé de 300 capteurs, ce cylindre subira des pressions, des torsions avant d'être complètement démonté pour mesurer tous ses points les plus faibles. «La CSeries est le reflet de notre confiance et de notre engagement inébranlables dans l'avenir», a déclaré Guy Hachey, président et chef de l'exploitation de Bombardier Aéronautique.

Le Devoir

L'industrie aérienne noircit ses prévisions

FRANÇOIS DESJARDINS

L'impact de la crise économique sur la santé de l'industrie aérienne est plus grand que celui engendré par les attentats du 11 septembre 2001, selon une nouvelle lecture de l'Association du transport aérien international (IATA). Au cœur des facteurs négatifs figure la chute des rendements du trafic passager et du fret, combinée au niveau élevé des prix du pétrole.

L'IATA estime maintenant que les transporteurs vont perdre 11 milliards \$US en 2009, soit 2 milliards de plus que prévu. Lorsqu'elle additionne les pertes pour 2008 et 2009, elle obtient des pertes de 27,8 milliards. En 2001 et 2002, le manque à gagner s'était élevé à 24,3 milliards.

«Il ne s'agit pas d'un bouleversement à court terme, a résumé le directeur général et chef de la direction, Giovanni Bisignani. Des sommes totalisant 80 milliards \$US vont disparaître des caisses de l'industrie. Il faudra des années pour récupérer cette perte de 15 % des revenus.»

L'IATA, qui agit comme groupe de lobby auprès des gouvernements, représente environ 230 transporteurs qui comptent pour plus de 90 % du trafic aérien mondial.

«La préservation des liquidités, la gestion prudente de la capacité et la réduction des coûts sont les clés de notre survie. La tempête économique mondiale est peut-être en voie de s'apaiser, mais les compagnies aériennes ne sont pas encore à bon port. La crise se

poursuit», a ajouté M. Bisignani. Il faudra trois ans pour que les revenus reviennent à leur niveau de 2008, croit-il.

Recul du trafic

En 2009, le trafic passager devrait reculer de 4 %, par rapport à une prévision initiale de -8 %. Cependant, le rendement — qui calcule le revenu par passager en milles payants — va tomber de 12 %, tandis que l'IATA prévoyait en juin une baisse de 7 %. Par exemple, la vente de billets en classe affaires a plongé de 20 %.

Dans le fret, le trafic est en baisse de 14 %, comparativement à une diminution de 17 % prévue en juin dernier. Mais encore là, le rendement s'est détérioré. En juin, l'IATA s'attendait à ce qu'il recule de 11 % en 2009, mais il s'est en fait replié de 15 %.

Quant au baril de pétrole Brent, son niveau actuel de 61 \$US dépasse de 5 \$US les prévisions de l'IATA, qui estime à 9 milliards de dollars l'impact sur les dépenses des transporteurs.

Les pertes chez les transporteurs nord-américains et européens seront deux fois plus élevées que prévu en 2009, selon l'IATA. La seule région du monde qui peut compter sur l'atteinte du seuil de rentabilité est l'Amérique latine.

L'IATA a profité de l'occasion pour s'en prendre aux gouvernements européens qui «s'entêtent à utiliser l'environnement comme prétexte pour taxer davantage l'industrie», et croit que les Américains tardent à améliorer la gestion du trafic aérien.

Le Devoir

EN BREF

La productivité du travail reste inchangée

Ottawa — La productivité du travail dans les entreprises canadiennes est demeurée inchangée au deuxième trimestre, marquant ainsi le cinquième trimestre consécutif où elle n'a presque pas varié, a souligné Statistique Canada, hier. Une reprise dans les commerces de gros et de détail et le secteur financier au deuxième trimestre a permis au secteur des services d'afficher une hausse de 0,6 % de sa

productivité, alors que le secteur des biens a affiché une baisse de 0,5 %. Après avoir fortement fléchi au cours des deux trimestres précédents, la productivité dans la fabrication n'a presque pas varié, reculant de 0,1 % au deuxième trimestre. Aux fins de comparaison, la productivité du travail dans les entreprises américaines a augmenté de 1,6 % au deuxième trimestre, soit sa plus forte progression en six ans. Au cours des trois trimestres précédents, la productivité aux États-Unis avait évolué sensiblement au même rythme que celle du Canada. — La Presse canadienne

EN BREF

Deutsche Bahn achète chez Bombardier

Berlin — La Deutsche Bahn (DB), l'entreprise ferroviaire nationale allemande, a commandé à Bombardier Transport 22 trains supplémentaires

du modèle Talent 2, pour un montant évalué à environ 90 millions d'euros, ou 131 millions \$US. Le nombre total de trains Talent 2 commandés à ce jour par la DB est de 120. En février 2007, la Deutsche Bahn et Bombardier Transport ont conclu une entente-cadre visant jusqu'à 321 trains. — La Presse canadienne

CONGÉDIÉ INJUSTEMENT ?

Avez-vous un cas de congédiement interdit, de harcèlement psychologique, de congédiement sans cause juste et suffisante, déguisé ?

Vous gagnez à consulter

JEAN-GUY MICHAUD
CRIA

EXPERT
DES CESSATIONS D'EMPLOI
Devant les instances du travail depuis 1964

T. (418) 657-2628 • (514) 940-6477
www.jeanguymichaudcria.ca

L'expertise par l'expérience, depuis 1964

NOMINATION



LE DEVOIR a le plaisir d'annoncer la nomination de Madame **Maria M. Motta** au sein des ventes publicitaires nationales et locales.

Sous la direction de Madame Manon Béland, directrice des ventes publicitaires, elle agira à titre de conseillère publicitaire dans le secteur économie, finance et automobile. Elle détient un baccalauréat en communications de l'Université Javeriana de Bogota ainsi que de l'Université Concordia de Montréal. Maria est aussi détentrice d'un Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en marketing de HEC Montréal. Maria sera un atout important pour l'équipe des ventes.

N'hésitez pas à la contacter dès maintenant au 514-985-3301 ou par courriel à mmotta@ledevoir.com

Nous lui souhaitons un grand succès !

Libérez-vous des idées reçues

ledevoir.com/publicite.html
LE DEVOIR.com

NOMINATION



LE DEVOIR a le plaisir d'annoncer la nomination de Madame **Stéphanie Déziel** au sein des ventes publicitaires nationales et locales.

Sous la direction de Madame Manon Béland, directrice des ventes publicitaires, elle agira à titre de conseillère publicitaire dans le secteur du détail. Bachelière en communications de l'UQAM et titulaire d'un certificat en publicité de l'Université de Montréal, Stéphanie sera un atout important pour l'équipe des ventes.

N'hésitez pas à la contacter dès maintenant au 514-985-3312 ou par courriel à sdeziel@ledevoir.com

Nous lui souhaitons un grand succès !

Libérez-vous des idées reçues

ledevoir.com/publicite.html
LE DEVOIR.com

Vous avez des droits nous pouvons vous aider

Yves Ménard
A V O C A T

Vieux-Montréal

514.861.0469

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

L'Université de Sherbrooke est reconnue pour sa dimension humaine, ses façons de faire innovatrices et ses partenariats avec les milieux professionnels. À ses campus de Longueuil et de Sherbrooke, l'UdeS offre un environnement de travail qui comblera vos désirs d'accomplissement personnel et professionnel.

Appel de candidatures

PROFESSEURES OU PROFESSEURS EN DROIT (2 postes)

Domaines d'expertise privilégiés : prévention et règlement des différends, droit des affaires et droit public
Faculté de droit
Campus principal de Sherbrooke et Campus de Longueuil
Offre 00437

PROFESSEURE SUPPLÉANTE OU PROFESSEUR SUPPLÉANT EN FISCALITÉ

Faculté d'administration – Département des sciences comptables et de fiscalité
(Contrat d'une année avec possibilité de renouvellement)
Campus principal de Sherbrooke
Offre 00464

PROFESSEURNE OU PROFESSIONNELLE DE RECHERCHE CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET FINANCES PUBLIQUES

Faculté d'administration
Campus principal de Sherbrooke
Offre 00468

L'UdeS valorise la diversité, l'égalité et l'équité en emploi au sein de sa communauté et invite toutes les personnes qualifiées à soumettre leur candidature, en particulier les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées.

Voyez sur notre site Internet la description complète de toutes nos offres d'emploi et soumettez votre candidature en ligne.

www.USherbrooke.ca/emplois

La Vie
fait partie
du programme

Archiviste

Les archives du Musée de la civilisation sont considérées comme étant parmi les plus importantes pour l'histoire de l'Amérique française. La personne titulaire du poste aura pour mandat principal la gestion des archives historiques de même que l'implantation et le maintien des systèmes et méthodes de gestion des documents administratifs produits par le Musée.

Pour obtenir une description détaillée du poste et pour prendre connaissance de la démarche à suivre, consultez la section « Carrière » de notre site Internet.



www.mcq.org

LE CAMPUS DE MONCTON SOLICITE DES CANDIDATURES POUR LE POSTE SUIVANT :

DIRECTRICE OU DIRECTEUR Développement universitaire

Relevant de la Direction générale des relations universitaires et travaillant en étroite collaboration avec le recteur, la directrice ou le directeur du Développement universitaire est responsable de diriger l'ensemble des efforts de collectes de fonds de l'Université de Moncton tout en participant activement à la sollicitation de fonds au sein d'une équipe. Elle ou il doit voir à l'élaboration et à l'implantation des stratégies afin d'atteindre les objectifs visés dans les différents programmes de collecte de fonds.

Pour une description détaillée de ce poste, y compris les fonctions, les exigences, le traitement, la durée de l'emploi et les délais pour postuler, veuillez consulter le site Internet de l'Université de Moncton au www.umoncton.ca, sous la rubrique Carrefour des emplois – Personnel administratif et de soutien – Cadres, directrices et directeurs de services.



L'Université de Moncton souscrit à l'équité en matière d'emploi et encourage les candidatures de toute personne qualifiée, femme et homme, y compris les autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce concours s'adresse en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens ainsi qu'aux personnes ayant obtenu le droit d'établissement au Canada.

DIRECTEUR OU DIRECTRICE DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE

Sous la responsabilité du Vice-président à l'enseignement et à la recherche, l'Université de Québec souhaite recruter une personne dynamique, rigoureuse et capable de leadership pour contribuer de façon novatrice au développement des programmes d'études et de la recherche dans le réseau de l'Université de Québec.

Cette personne contribue au développement harmonieux des programmes de 1^{er} cycle et de cycles supérieurs ainsi que de la recherche dans le réseau de l'Université de Québec. Elle doit maintenir et renforcer l'impact qu'ont les activités de sa direction sur la gestion et le développement des études et de la recherche dans les établissements du réseau de l'Université de Québec.

Les personnes intéressées par ce poste sont priées de consulter notre site Web au www.quebec.ca/emploi.

Date de fermeture du concours : **18 septembre 2009**

Université de Québec

Conseiller en communication – événements

Bureau des communications

Poste professionnel à temps complet

Relevant de la direction des communications, vous assurerez des fonctions de développement, d'organisation, de recherche et de rédaction en lien avec les activités et les opérations de communication.

Pour la description complète de ce poste, rendez-vous sur notre site Web, section emploi.

Vous recherchez une qualité de vie, un environnement intéressant et des défis professionnels stimulants ?

Établie dans 7 arrondissements montréalais et 13 municipalités de l'ouest de l'île, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB), un employeur d'envergure et en croissance, est à la recherche de personnes qualifiées. Vous êtes engagé, dynamique et ouvert sur le monde ? Nous avons un défi à votre mesure !

Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, C'est mon choix !

Faites parvenir votre curriculum vitae, en mentionnant le titre du poste convoité, au plus tard le **21 septembre 2009** à 16 h, à l'adresse ci-dessous.



Service des ressources humaines
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
1100, bd de la Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec) H4L 4V1
Télécopieur : 514 855-4742
Courriel : cvpne@csmb.qc.ca
www.csmb.qc.ca

Le genre masculin désigne indistinctement hommes et femmes.
La CSMB souscrit au principe d'accès à l'égalité en emploi.

Appels de candidatures

Revenu Québec

TECHNICIENNE OU TECHNICIEN DES TRAVAUX PUBLICS

Classe nominale

Réserve de candidatures : 263R-4403749

Revenu Québec : Ce concours vise à pourvoir à des emplois réguliers ou occasionnels et, au besoin, à des emplois semblables à Revenu Québec, dans les régions administratives de la Capitale-Nationale et de Montréal. Des emplois en aménagement et en exploitation sont présentement offerts au Service de gestion des immeubles – Est du Québec, au 3800, rue de Marly, à Québec et au Service de gestion des immeubles – Ouest du Québec, au 3, complexe Desjardins à Montréal.

Attributions en architecture et en aménagement : Sous la supervision du chef d'équipe, le titulaire de l'emploi planifie, coordonne et réalise des projets d'aménagement selon le processus de réalisation défini, et ce, au bénéfice des occupants pour l'ensemble des édifices de Revenu Québec.

Dans le cadre de son travail, le rôle de la technicienne ou du technicien en architecture et en aménagement consiste à :

- conseiller, soutenir et accompagner la clientèle dans l'expression de ses besoins en aménagement et dans la définition des solutions visant à les satisfaire ;
- concevoir, à l'aide du logiciel Autocad, des plans préliminaires et finaux et s'assurer de la réalisation des différentes étapes liées à la livraison des projets ;
- tenir à jour les différents plans d'aménagement ainsi que l'inventaire des postes de travail ;
- coordonner la réalisation des aménagements et effectuer la surveillance des travaux afin d'assurer le respect des coûts, des échéanciers et de la conformité des plans ;
- soutenir la clientèle dans l'évaluation des problématiques de santé et de sécurité liées aux aménagements, proposer des solutions ergonomiques et procéder aux correctifs visant l'amélioration de l'environnement physique et des postes de travail.

Attributions en exploitation : Sous la supervision du chef d'équipe, le titulaire de l'emploi planifie, organise et coordonne les activités nécessaires à la prise en charge des demandes d'exploitation.

À ce titre, le rôle de la technicienne ou du technicien en exploitation consiste à :

- analyser les différentes problématiques afin de trouver la solution optimale et s'assurer que les correctifs nécessaires soient apportés dans les meilleurs délais, et ce, pour l'ensemble des édifices et entrepôts concernés ;
- mettre en place des mesures préventives permettant d'assurer une gestion proactive des activités d'exploitation, dont l'analyse de problématiques récurrentes, mettre en œuvre un plan d'entretien préventif ou de prise en charge de projet immobilier, mettre en place un calendrier d'inspection et de suivi des programmes d'entretien prévus par les baux des édifices ;
- élaborer des procédures relatives aux opérations courantes afin d'en faciliter la prise en charge par les intervenants et effectuer le suivi des divers contrats de services en vigueur ;
- superviser les activités et les travaux de réparation et d'entretien réalisés par les fournisseurs externes et les intervenants concernés ;
- gérer les plaintes relatives à la qualité de l'environnement, à la santé et à la sécurité et au confort des occupants.

Conditions d'admission : Vous devez être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques du génie civil, architecture, design d'intérieur ou une attestation d'études pertinentes dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente ET posséder de zéro à onze années d'expérience pertinente aux fonctions de technicienne ou de technicien des travaux publics. Veuillez inclure une photocopie de l'original de vos attestations d'études.

Compensation de la scolarité ou de l'expérience pertinentes manquantes : Chaque année de scolarité pertinente manquante peut être compensée par deux années d'expérience pertinente ou par une année de scolarité pertinente de niveau égal ou supérieur. Chaque année d'expérience pertinente manquante peut être compensée par une tranche de 30 crédits pertinents et additionnels, de niveau supérieur à la scolarité minimale exigée.

Pour occuper un emploi dans la fonction publique, il faut posséder la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent. De plus, il faut avoir une connaissance du français appropriée aux fonctions.

Salaire : Le salaire annuel est calculé sur une base de 35 heures par semaine et pourra varier de 32 873 \$ à 45 986 \$, à l'entrée en fonction, selon le nombre d'années d'expérience exigé.

Période d'inscription : Du 14 au 25 septembre 2009

Inscription : Remplir le formulaire Offre de service que vous pouvez vous procurer dans le site Internet (www.carrieres.gouv.qc.ca) également en version papier dans les bureaux régionaux du Centre de services partagés du Québec, dans les directions des ressources humaines des ministères et des organismes, dans les bureaux de Service Québec, dans les centres locaux d'emploi (CLE), dans les carrefours jeunesse-emploi et auprès d'organismes représentant les groupes visés par les mesures d'accès à l'égalité. Veuillez y inscrire le numéro 263R-4403749 à la rubrique Numéro de concours ou de la réserve et le faire parvenir, avant la fin de la période d'inscription, à madame Bianca Doire, Direction générale des ressources humaines, Revenu Québec, 3800, rue de Marly 2^e étage, secteur 2-4-4, Québec (Québec) G1X 4A5 ou par télécopieur au 418 577-5056.

Documents exigés :

- le formulaire Offre de service dûment rempli ;
- les signatures aux sections 4 et 5 du formulaire Offre de service ;
- la nature et la durée des emplois occupés, notamment les mois de début et de fin de chacun des emplois (pour les emplois à temps partiel, inscrire le nombre d'heures) ;
- une photocopie de votre diplôme ou de votre dernier relevé de notes ;
- si vous avez obtenu votre diplôme à l'extérieur du Québec, une copie de l'évaluation comparative d'études (attestation d'équivalence) que vous pouvez vous procurer auprès du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (www.micc.gouv.qc.ca).

Information :

Pour Québec :
M^{me} Danielle La Haye, 418 652-5658, poste 6753

Pour Montréal :
M^{me} Milagritos Hurtado, 514 287-3132

Québec

POUR L'ÉQUITÉ EN EMPLOI

Renseignements importants : Il peut exister d'autres conditions permettant l'admission aux concours, telles que la compensation de la scolarité par de l'expérience. Lorsque aucune expérience n'est exigée, les personnes en voie de terminer la dernière année de scolarité requise peuvent être admises. Les personnes handicapées et les membres d'une communauté culturelle peuvent poser leur candidature même s'ils ne résident pas dans la zone géographique mentionnée dans les conditions d'admission. Pour occuper un emploi dans la fonction publique québécoise, il faut avoir une connaissance du français appropriée aux fonctions. Les personnes ayant le statut de résident permanent sont admissibles, sauf s'il est mentionné dans l'appel de candidatures qu'elles doivent avoir le statut de citoyen canadien. L'inscription se fait à l'aide du formulaire Offre de service, disponible dans les bureaux régionaux du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et dans le site Internet (www.carrieres.gouv.qc.ca), les directions des ressources humaines des ministères et organismes, les bureaux de Service Québec, les centres locaux d'emploi (CLE), les carrefours jeunesse-emploi et auprès d'organismes représentant les groupes visés par les mesures d'accès à l'égalité. Pour être acceptées, les candidatures doivent être reçues avant la fin de la période d'inscription. La fonction publique du gouvernement du Québec souscrit à des programmes d'accès à l'égalité en emploi qui visent notamment les femmes et les membres des communautés culturelles ainsi qu'à un plan d'embauche pour les personnes handicapées. Pour plus d'information concernant ces programmes, vous pouvez consulter notre site Internet au (www.tresor.gouv.qc.ca/egalite).

CARRIÈRES &
PROFESSIONS
jfbosse@ledevoir.com
514.985.3444

Libérez-vous des idées reçues

ledevoir.com/carrieres.html
LE DEVOIR.com

**3 services,
1 seul prix !**

Commission scolaire de Montréal

La Commission scolaire de Montréal est la plus importante commission scolaire au Québec. Elle compte environ 90 000 élèves des niveaux primaire et secondaire, en formation générale des adultes et en formation professionnelle. La clientèle est très diversifiée et se compose d'élèves de tous les milieux sociaux, économiques et linguistiques.

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) est à la recherche de personnel pour combler des affectations dans les classes d'emploi suivantes :

ANALYSTE – DONNÉES STATISTIQUES SERVICES CORPORATIFS BUREAU DE LA PLANIFICATION INSTITUTIONNELLE POSTE RÉGULIER

FONCTIONS : Effectue la cueillette et l'analyse des diverses données ayant trait à la CSDM et à sa mission, en vue d'éclairer la prise de décisions et le choix des orientations institutionnelles. Élabore, met à jour et informatise des instruments de gestion. Recueille, organise, analyse et synthétise les données, à l'aide d'indicateurs et en mettant en œuvre des outils de description et d'analyse statistiques quantitatives et qualitatives. Procède à des analyses comparatives et descriptives, des enquêtes et des sondages et produit des statistiques. Effectue des recherches, prépare la documentation nécessaire aux relations externes et rédige des avis, mémoires et ententes. Développe, en collaboration, des indicateurs au regard du nouveau curriculum, de la mission de l'école et de l'engagement des parents et de la communauté dans la réussite de leur enfant.

PROFIL RECHERCHÉ : Maîtrise en sociologie, en mesure et évaluation, en éducation ou toute autre discipline appropriée
• Excellente connaissance d'Access et d'autres logiciels de base de données • Excellente maîtrise du français écrit • Connaissance des aspects sociaux liés à l'éducation • Connaissance de la méthode des tableaux de bord de gestion

TRAITEMENT : maximum de 70 217 \$ selon l'expérience et la formation

MODALITÉS DU CONCOURS :

Faire parvenir son curriculum vitae accompagné de copies des diplômes et des relevés de notes, au plus tard le **25 septembre 2009**, par télécopieur au 514 596-6510 ou par courriel à cadre.prof@csdm.qc.ca.

Veuillez noter que seules les personnes retenues seront contactées et que les originaux de ces documents seront requis au moment de l'embauchement.

La CSDM est engagée dans un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Aucun accusé de réception ne sera envoyé aux personnes qui posent leur candidature.

ÉCONOMIE

JAL, un géant aux ailes fragiles

La première compagnie aérienne japonaise a annoncé hier la suppression de 6800 postes

KARYN POUPEE

Tokyo — La première compagnie aérienne japonaise, Japan Airlines (JAL), malmenée par la crise et à la recherche d'argent, a annoncé hier la suppression de 6800 postes et la tenue de discussions avec d'autres compagnies en vue d'un partenariat.

JAL prépare une réorganisation de ses lignes d'un ampleur sans précédent, a déclaré son président exécutif, Haruka Nishimatsu, lors d'une rencontre avec les journalistes. «Nous devons réduire nos frais fixes», a-t-il justifié.

Il s'agit d'un nouveau plan de restructuration chez JAL, après déjà plusieurs milliers d'emplois sacrifiés ces dernières années.

Devant les difficultés qu'affronte la compagnie, déficitaire à cause de revenus en chute, le ministère des Transports a réuni un panel d'experts pour lui prodiguer des conseils afin d'aider son redressement, en échange d'une garantie financière. Dans un document de travail, le ministère recommandait à JAL la collecte de fonds extérieurs, la coopération avec d'autres compagnies et le développement d'un réseau court-courrier desservi par des avions de petite taille.

La compagnie, qui a subi une perte nette record au cours des trois premiers mois de son année budgétaire 2009-10, est par ailleurs en discussion avec plusieurs acteurs étrangers du secteur aérien en vue d'un partenariat accompagné de liens capitalistiques. Elle voit affluer les offres de partenariat de compagnies aériennes étrangères qui se

JAL est par ailleurs en discussion avec plusieurs acteurs étrangers du secteur aérien en vue d'un partenariat accompagné de liens capitalistiques

disputent sa place stratégique en Asie, sur fond de rivalité entre alliances internationales.

Skyteam ou Oneworld

Sollicitée par Delta qui lui proposerait une aide en échange d'actions, JAL se serait initialement montrée réticente à discuter avec cette compagnie, selon la presse nipponne. Et ce, même si Delta serait prête à payer plusieurs centaines de millions de dollars pour profiter de la position cruciale de JAL en Asie.

Le ministère aurait estimé pour sa part qu'il serait peut-être rentable que JAL partage avec un gros transporteur américain une partie de ses activités vers l'Amérique du Nord. Toutefois, l'éventualité d'un partenariat avec Delta inquiète au sein du groupe nippon, en raison de l'appartenance du premier transporteur américain à l'alliance Skyteam, rivale de Oneworld dont JAL est membre depuis 2007.

D'aucuns craignent les conséquences d'un éventuel départ forcé de Oneworld. «Un partenariat entre JAL et Delta Air Lines n'obligera pas forcément JAL à quitter Oneworld», tempère toutefois un spécialiste du secteur chez Nomura Securities, Makoto Murayama. «JAL a déjà des vols en code partagé avec d'autres compagnies membres de Skyteam, comme Air France», rappelle-t-il. Les deux compagnies sont en effet partenaires depuis 1960 et desservent à présent en commun une douzaine de destinations européennes au départ du Japon.

Reste que le risque existe. D'autant que,

toujours selon les médias, le groupe Air France-KLM serait également prêt à resserrer ses liens avec JAL, donc à appuyer l'initiative de Delta, de même que le sud-coréen Korean Air, autre adhérent de Skyteam.

La crainte d'une défection de JAL au sein de Oneworld n'a pas échappé à American Airlines, également pilier de cette association. De ce fait, American Airlines, qui redoute la perte d'un partenaire stratégique en Asie, serait également en pourparlers avec JAL pour lui apporter un soutien financier et renforcer leurs relations opérationnelles.

JAL et American Airlines effectuent déjà des vols en code partagé sur des lignes aussi cruciales que Tokyo-New York, Tokyo-Los Angeles, Tokyo-San Francisco, Tokyo-Chicago et Tokyo-Honolulu. Le tout est prolongé par des liaisons interasiatiques et à l'intérieur du Japon.

Une autre compagnie phare de Oneworld, British Airways, pourrait aussi proposer son aide à JAL, dans le même but de retenir ce fleuron asiatique dans Oneworld.

Agence France-Presse



Les nouveaux joueurs qui se lanceront sur le marché du sans-fil au cours des prochains mois devraient inciter les consommateurs à se départir de leur ligne terrestre.

De plus en plus de Canadiens pourraient abandonner le téléphone traditionnel

Toronto — De plus en plus de Canadiens pourraient abandonner leur téléphone traditionnel au profit de leur cellulaire, poursuivant une tendance qui risque d'aller en s'accroissant au fur et à mesure que de nouveaux joueurs arriveront sur le marché de la téléphonie sans fil avec des offres alléchantes.

Rogers Communications, qui offre les services Fido et Rogers, propose déjà des forfaits qui ciblent les utilisateurs qui souhaitent renoncer à leur ligne terrestre, a indiqué hier le président de Rogers sans fil, Rob Bruce. «Je crois qu'il y aura des occasions de croissan-

ce énormes du point de vue du sans-fil», a-t-il indiqué dans le cadre de la conférence annuelle organisée par BMO Marché des capitaux à l'intention des acteurs des secteurs des médias et des télécommunications, à Toronto.

Selon M. Bruce, environ 9 % des clients Fido à l'échelle nationale ont abandonné leur ligne terrestre et plutôt opté, par exemple, pour un forfait qui offre 2000 minutes par mois pour 40 \$.

«Nous croyons que c'est une tendance qui continuera à s'accroître, surtout en raison de la prolifération des forfaits», a-t-il ajouté.

M. Bruce croit que les nouveaux joueurs qui se lanceront sur le marché au cours des prochains mois inciteront les consommateurs à se départir de leur ligne terrestre.

«D'après ce que je peux voir des nouveaux joueurs, je pense qu'ils vont arriver avec des forfaits qui inciteront bien des consommateurs à délaisser leur ligne terrestre et à adopter le sans-fil comme substitut», a dit M. Bruce.

Jean-François Pruneau, vice-président aux finances de Videotron, qui est propriétaire d'un de ces nouveaux joueurs, a expliqué à la conférence que les consomma-

teurs finiraient par n'avoir qu'un téléphone sans fil. Le réseau sans fil de Videotron devrait être en fonction au deuxième trimestre 2010, a-t-il précisé.

L'Association canadienne des télécommunications sans fil révèle qu'à la fin de l'an dernier, 21,5 millions de Canadiens utilisaient un téléphone cellulaire, ce qui correspond à une pénétration nationale de 67 % pour ce service.

Dans les grands centres urbains, le taux de pénétration serait de près de 80 %, ajoute l'association.

La Presse canadienne

Garda World réduit ses coûts et hausse sa rentabilité

SYLVAIN LAROCQUE

En dépit d'une baisse importante de son volume d'affaires aux États-Unis, la firme de sécurité Garda World a haussé sa rentabilité au deuxième trimestre, grâce notamment à des réductions de coûts.

«On ne cache pas qu'on a vécu une crise l'année dernière, alors on a développé une nouvelle discipline encore plus rigoureuse sur le contrôle des coûts et le contrôle des marges», a déclaré hier le président et chef de la direction de l'entreprise montréalaise, Stéphane Crétier, au cours d'un entretien téléphonique.

Il y a un an, alors que la crise financière

venait d'éclater au grand jour aux États-Unis, Garda révélait avoir dû renégocier ses emprunts à des taux d'intérêts plus élevés. Le cours de l'action de l'entreprise avait plongé de 54 % en une seule journée, avant d'atteindre un creux de 57 ¢ en décembre. Hier, l'action de Garda a bondi de 7,9 % pour clôturer à 5,98 \$, à la Bourse de Toronto.

Un bénéfice

Au cours du trimestre qui a pris fin le 31 juillet, l'entreprise a enregistré un bénéfice net de 4 millions (13 ¢ par action), comparativement à la perte nette de 1,2 million (4 ¢ par action) inscrite pendant la même période de l'an dernier. Or, les analystes financiers s'attendaient à une légère perte nette.

Malgré une chute de 10 % des revenus générés par le secteur du transport de valeurs aux États-Unis, le chiffre d'affaires de Garda a crû de 1,5 % pour atteindre 273 mil-

lions (en excluant les activités de sécurité physique aux États-Unis et au Mexique, cédées au cours du trimestre). L'appréciation du dollar américain explique la hausse en grande partie.

M. Crétier n'a pu chiffrer l'ampleur des réductions de coûts, indiquant qu'il s'agit d'un «ensemble de petites choses». Il a évoqué un meilleur contrôle

des heures de travail et des dépenses de maintenance. La récession a aussi eu du bon. «Nos coûts de main-d'œuvre sont plus bas parce qu'il y a moins de roulement de personnel, donc moins de coûts de formation, et moins de temps supplémentaire», a expliqué le dirigeant et principal actionnaire de Garda.

Le bénéfice d'exploitation des activités poursuivies a donc augmenté de 28 % en un an pour atteindre 29,3 millions, bien au-delà du minimum de 25 millions prévu dans les conventions d'emprunt de Garda, a fait remarquer l'analyste Huges Bourgeois, de la Financière Banque Nationale, dans une note.

Aux États-Unis, Garda commence à voir la lumière au bout du tunnel: ses volumes d'affaires dans le transport de valeurs ont recommencé à progresser en juin. Au Canada, les choses vont bien: les revenus de ce secteur ont crû de 3,8 % au deuxième trimestre.

La direction de Garda continue de prédire des revenus totaux de 1,2 milliard, un bénéfice d'exploitation de 130 millions et des profits nets de 20 millions pour l'ensemble de l'exercice.

La Presse canadienne



Stéphane Crétier

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

PROTÉGER, PRÉSERVER ET PROMOUVOIR LA MUSIQUE AU CANADA.

Chef de la direction



Si vous croyez que les artistes d'un pays constituent le plus fidèle reflet de sa trame et de son âme, vous comprendrez l'importance de ce rôle de leadership au sein de la SOCAN. La Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique représente les compositeurs, paroliers, auteurs-compositeurs et éditeurs de musique et défend leurs intérêts en veillant à ce qu'ils soient rémunérés de façon équitable lorsque leur musique est diffusée ou produite en public. La SOCAN protège, préserve et promeut les droits des créateurs de musique et se charge d'interpréter en leur nom les lois nationales et internationales sur le droit d'auteur. L'organisation est également un porte-étendard mondial pour ce qui est d'offrir un service à la clientèle de grande qualité aux utilisateurs de musique de même que des services de perception et de distribution des redevances à coûts raisonnables à ses membres et partenaires internationaux. La SOCAN dessert plus de 90,000 membres et compte 325 employés dans des bureaux situés aux quatre coins du Canada. Sous l'autorité du conseil d'administration, vous continuerez de

défendre avec ardeur l'innovation et l'efficacité tout en maintenant les services attentionnés offerts par l'organisation. Vous maintiendrez le rôle prédominant de la SOCAN dans l'administration des droits musicaux au Canada et à l'échelle internationale tout en taillant à l'organisation une place prépondérante dans le nouvel écosystème musical. Vous créerez avec les membres de la SOCAN un dialogue riche et ininterrompu sur la situation de l'industrie et les perspectives d'avenir. Vous entretiendrez des liens étroits avec les organismes de réglementation à titre de spécialiste affirmé et reconnu dans le monde de la musique. Vous améliorerez encore davantage la réputation de l'organisation en tant qu'employeur de choix. Vous inspirerez et guiderez une équipe de haute direction chevronnée vouée à la croissance du nombre de membres, des revenus et de l'importance de l'organisation sur la scène culturelle canadienne.

Chef de file des affaires internationales au sommet de son art, vous privilégiez également la réflexion en matière de stratégie et d'exécution. Promoteur de la culture des gens et de l'entreprise,

vous êtes également prompt à saisir les occasions que présentent les technologies émergentes. Si vous avez beaucoup voyagé, si vous vous exprimez bien et si vous êtes passionné par le pouvoir de la musique, vous êtes prêt à présider aux destinées de la SOCAN et de ses membres.

Pour en savoir davantage sur ce prestigieux poste, veuillez communiquer avec Mme Brigitte Simard au 514-937-1000. Pour soumettre votre candidature à ce poste, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae et les renseignements pertinents à: www.rayberndtson.ca/fr/careers/8463

CONSTRUIRE LE LEADERSHIP

RAY & BERNDTSON

Vancouver
Calgary
Toronto
Ottawa
Montréal
Halifax
St. John's

ENTREPRISE PRIVÉE
ORGANISME PUBLIC
ORGANISME DE BIENFAISANCE

WWW.RAYBERNDTSON.CA

RAY & BERNDTSON
Leader mondial en recrutement de cadres supérieurs

ÉDITORIAL

Réforme financière d'Obama

Trop peu trop tard

Au cours de l'allocution qu'il a prononcée devant le gratin de la finance, le président Obama s'est montré ferme sur les principes, mais bien timide ou modeste pour ce qui a trait à la traduction dans les faits de ces mêmes principes. En clair, un an après la déconfiture de Lehman Brothers, pratiquement rien n'a changé.

Il y a un an et un jour, Lehman Brothers sombrait. Dans les 48 heures suivant sa mise en berne, le géant de l'assurance AIG évitait la guillotine des marchés grâce à un prêt octroyé, à petit prix, par le gouvernement fédéral. Le montant? 85 milliards. Simultanément, les autorités forçaient la vente de Merrill Lynch à Bank of America en plus de débloquent une ligne de crédit, à faible intérêt, d'un montant avoisinant les 800 milliards. Pour le bénéfice de qui? Des mastodontes ayant pignon sur rue à Wall Street et non à Main Street à Pittsburgh ou à Cleveland.

De cette tragédie financière, car c'en est une, deux ou trois aspects doivent être rappelés. Tout d'abord, que Bear Stearns et Lehman se sont noyés pour avoir consommé davantage de produits dérivés que leurs concurrents dans l'espoir de les rattraper. Ensuite, que les interventions du gouvernement ont été commandées par le principe du *too big to fail* (trop gros pour tomber). Autrement dit, les gros joueurs de Wall Street ont été les principaux bénéficiaires de l'action de l'Etat. Enfin, les cultures de salaires et primes étaient pointées du doigt parce qu'ayant encouragé une prise de risque irresponsable. Quoi d'autre? Ici et là, on se promettait de nettoyer les écuries d'Augias du grand capital en lui administrant une bonne leçon d'éthique.

Un an plus tard, ou plus exactement après le discours d'Obama, un constat s'impose: les patrons des établissements financiers et les courtiers drogués aux primes se déclinant en millions peuvent dormir tranquilles. La réformette envisagée par Obama ne devrait pas altérer leur quiétude. Certes, une loi balisant l'émission de cartes de crédit et une autre interdisant le *short selling*, la vente à découvert, ont bien été votées. Mais pour le reste, l'essentiel, ce sera *business as usual*.

Prenons l'annonce selon laquelle une agence de protection des consommateurs sera créée. En fait, l'agence en question va regrouper les diverses administrations chargées au sein de diverses institutions publiques de protéger le consommateur. Là, on est plus dans la logique, la rationalité que dans l'innovation. Les produits dérivés, les produits toxiques conçus pour être incompréhensibles au commun des mortels et que l'on sait être en grande partie responsables de la crise étaient dérégulés, et... vont le rester!

En ce qui concerne les agences de notation qui méritent la note que l'on inflige aux cancre pour avoir ignoré, pour avoir sous-évalué les risques inhérents et non afférents aux subprimes, on demeure dans le vague, le nébuleux. Enfin, les salaires et primes des cadres et courtiers. Sur ce sujet, le chef de l'exécutif prévoit une loi permettant aux actionnaires d'approuver ou non les montants. Il n'est donc toujours pas question de les plafonner.

Sur ce front, il faut s'attendre, voire espérer, que lors du G20 qui se tiendra à Pittsburgh la semaine prochaine, les Européens du continent attaquent frontalement les États-Unis. Sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy d'abord et d'Angela Merkel ensuite, les pays membres de la zone euro ont décidé de limiter les salaires et primes en mettant l'accent sur leurs conséquences perverses. En tant que responsables d'une crise financière ayant traversé les océans, les États-Unis ont l'obligation de modifier leur position. Si tel n'est pas le cas, c'est qu'ils se sont abonnés discrètement au cynisme.

Grippe A (H1N1)

Primes à la pandémie

Personne ne songera à blâmer les médecins du Québec de revendiquer des conditions d'exercice sécuritaires en prévision d'une autre vague de grippe A (H1N1). Mais lorsqu'ils demandent des primes incitant à soigner les malades, ce à quoi leur code professionnel les contraint, ils jouent une rebutante négociation. Une prime à la pandémie, pourquoi pas?

Le Devoir révélait hier que les fédérations médicales négocient avec Québec des garanties en prévision d'une recrudescence de grippe A, à laquelle le système médical se prépare. Les omnipraticiens et les spécialistes souhaitent non seulement une protection physique, mais réclament des compensations financières correspondant au risque encouru. Pour le commun des mortels, qui croyait bêtement que la première responsabilité sociale du médecin était de protéger la santé des gens, ce marchandage est évidemment disgracieux.

Les prévisions de l'Organisation mondiale de la santé ont forcé la mise en place de plans d'urgence au cœur desquels trône le personnel médical, appelé à travailler en effet dans des conditions extraordinaires. Les médecins ont tout à fait raison de s'assurer qu'ils auront accès à une protection maximale correspondant à leur exposition à la contagion, qui est bien réelle; à part eux, personne ne doute d'ailleurs que le ministère de la Santé mettra à leur disposition les masques, gants, visières, mesures de nettoyage et d'asepsie, antiviraux et vaccins exigés. Il va aussi de soi qu'on devra ajuster leur protection légale en fonction des gestes qu'ils devront faire.

Mais à ces demandes élémentaires et justifiées, ils ajoutent un volet salarial décliné sous forme de primes incitatives et de primes au risque. Le message expédié au gouvernement n'est même pas subliminal: sans ces primes compensatoires, les médecins risquent de ne pas répondre à la demande s'ils sont appelés au front. Trop risqué. Pas assez payant. La pandémie? Très peu pour nous.

Les médecins se défendent bien de vouloir tirer un profit personnel de la crise appréhendée. Hélas, le mal est fait, et bien fait. Ils donnent en outre l'impression que seule une rémunération spéciale les incitera à honorer leur premier devoir.

On verra là un effet pervers du système de rémunération, qui favorise le paiement à l'acte médical, un mode conçu pour être productif, mais qui a conduit à des abus. Les omnipraticiens dénoncent depuis des lustres des écarts qui les indisposent; cela colore les tractations actuelles. On y verra aussi une conséquence de ce système qui laisse les médecins libres de pratiquer où ils le veulent, au moment jugé opportun. Ce libre arbitre ne peut pas se jouer au détriment des besoins de la population.

machouinard@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFPET

Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND

DES PEINES PLUS SÈVÈRES POUR LES CRIMINELS À CRAVATE...



LETTRES

Un bon chômeur?

Voilà encore une démonstration de la bigoterie des conservateurs. Il ne peut y avoir deux types de citoyens devant l'emploi: les bons chômeurs et les mauvais chômeurs. Pour certains, l'accès à l'emploi durable est plus difficile que pour d'autres. Si la société s'en accommode en temps de prospérité, il devrait être normal qu'elle en tienne compte en temps de disette. Le filet social ne devrait donc pas être discriminatoire.

Il faut dire que les libéraux ne sont pas en reste, quoique leur choix ait été plus économique que moral. On leur doit l'augmentation des cotisations, la baisse et la régionalisation des taux de prestation et l'utilisation des surplus de la caisse à d'autres fins que l'assurance-emploi. Ce n'est guère mieux, ni plus édifiant. Il n'est alors pas surprenant que l'électeur ne voie ni dans l'un ni dans l'autre un parti capable de répondre adéquatement à ses aspirations.

Pierre Levasseur
Ottawa, le 15 septembre 2009

Pour la santé des enfants

Environ 3,5 millions d'enfants dans le monde meurent chaque année. C'est plus de la moitié des enfants de moins de dix ans au Canada. Aussi étonnant que cela puisse paraître, les maladies qui en sont la cause sont la pneumonie et la diarrhée. Pourquoi est-ce ainsi? À cause du manque d'hygiène. Le seul fait de se laver les mains après avoir fait ses besoins ou avant de manger permet de réduire la morbidité infantile de 44 %. Le Fonds mondial pour l'assainissement est un fonds multilatéral qui promeut les programmes de promotion du lavage des mains dans les communautés les plus pauvres au monde.

Le Canada peut devenir un vrai leader

international dans le domaine de la santé des enfants s'il investit de 10 à 15 millions dans le Fonds mondial pour l'assainissement. C'est le double de ce que le gouvernement dépense en ce moment, mais c'est bien moins que ce qu'il débourse pour la grippe porcine, avec bien plus de résultats!

Eva Tardif-Sanchez
Élève de 3^e secondaire
Gatineau, le 15 septembre 2009

250 jets d'eau, mais toujours des voitures...

Consternation, désolation, colère, incompréhension! Voilà les mots justes pour décrire la nouvelle place des Festivals à Montréal. En ce beau vendredi midi du mois de septembre 2009, je découvre pour la première fois les 250 jets d'eau en action dans ce nouveau lieu public. Qu'elle ne fut pas ma déception de voir que devant ceux-ci, les automobilistes ont un accès direct sur le spectacle qui se veut d'abord et avant tout une ode au farniente social... Mais non, il fallait encore une fois que l'automobile y fasse son apparition, avec tous les inconvénients que cela suppose. On devra donc finalement dire que plus que jamais à Montréal, c'est en ville avec ma voiture...

Luc Cloutier
Montréal, le 12 septembre 2009

Il était une fois le français en Amérique

Six semaines de déplacement, six provinces, six États américains. Depuis Montréal, un voyage de 15 000 kilomètres en famille. Oui, de belles découvertes, dont nos «belles Rocheuses», mais quel triste constat: les observations à répétition de l'assimilation, de la «folk-

lorisation», quand ce n'est pas la disparition du fait français.

Ici, à Banff en Alberta: boutique des amis du parc éponyme, un lieu sous la responsabilité de Parcs Canada. L'employée est toute surprise de notre demande d'avoir une brochure ou un ouvrage en français. «Non, cela n'existe pas ici parmi les nombreuses publications, mais si vous le souhaitez, nous avons des traductions en allemand, en japonais...» Là, à Saskatoon, en parlant avec des amis anglophones: «Oui, les écoles d'immersion en français sont populaires, mais vous savez, ce n'est que pour la culture. Ici, il n'y a strictement aucun intérêt au quotidien d'apprendre la langue de Molière. De toute façon, à 20 ans, nos enfants n'en conservent qu'un vague souvenir.»

Ici en Colombie-Britannique, oui, règle du CIO oblige — mais si peu — et si officiellement le Canada est un pays bilingue, faisons l'effort de rendre accessible un minimum d'information en français en préparation des prochains Jeux olympiques. Mais ne cherchez pas un seul employé bilingue, par exemple, lors de la visite de la boutique officielle du comité organisateur des Jeux, qui est localisée à Whistler. Nenni!

Et chez nos voisins du Sud, que dire de ces Gagnon de Portland en Oregon, des Laroche du Dakota du Nord ou encore des Menard du Minnesota (remarque l'absence de l'accent aigu sur le e) rencontrés tout au long du voyage et qui ne conservent de français que le nom de famille pour se rappeler qu'il y a quelques générations, un ancêtre parlait une autre langue que l'anglais lors de son arrivée aux États-Unis.

Oui continuez, M. Harper, à commencer vos discours en français, belle parade pour masquer la marginalisation de la langue française en terre d'Amérique.

Jean-Pierre Girard
Montréal, le 14 septembre 2009

LIBRE OPINION

Une occasion unique pour les transports collectifs

FLORENCE JUNCA ADENOT
Directrice du forum *Urba 2015* du département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM et p.-d.g. de l'Agence métropolitaine de transport de 1996 à 2003

Les médias mentionnaient récemment l'intention de la Société des ponts fédéraux de confier un mandat d'étude en vue de rénover le pont Champlain en y ajoutant deux voies ou d'en construire une neuf à sa place. Ce projet représente une occasion unique pour consolider l'usage des transports collectifs dans cet axe important qui relie la rive sud-ouest et le centre de Montréal.

La voie réservée pour autobus, dans l'axe de l'autoroute 10, à contresens sur le pont, a été ouverte comme mesure temporaire en 1978. Elle offre un choix intéressant qui explique son succès puisque 66 % des déplacements, le matin, se font en autobus, soit plus de 18 000 personnes, l'équivalent d'un métro ou d'un pont.

La réfection du pont Champlain devrait, à mon avis, réserver ses voies centrales au transport collectif en y priorisant le passage d'un train léger sur rails (SLR), sur 12,9 km

depuis le stationnement Chevrier, à Brossard.

Cette solution, à un coût bien moindre que le SLR sur l'Estacade, dont le coût estimé à quelque 1,5 milliard de dollars freine les décideurs, présente, en plus, de multiples avantages. La voie réservée commence à être saturée avec le passage des quelque 400 autobus chaque matin.

Leur arrivée au terminus du centre-ville génère une congestion importante autour de Bonaventure qui est difficile à résoudre. Il s'agit d'un véritable casse-tête pour la Ville de Montréal en quête de solutions dans sa planification du Havre Bonaventure, autant à court terme, pour réduire la congestion, qu'à moyen terme. Faut-il faire passer — et comment? — les 400 autobus au travers du projet de Griffintown ou le long de la nouvelle entrée majestueuse de Montréal, à la sortie de Bonaventure?

Pour les sociétés de transport, les solutions sont aussi difficiles. Être réduit à envisager d'ouvrir un deuxième terminus d'autobus, plus à l'ouest, en raison de la saturation de l'actuel terminus du centre-ville serait une très mauvaise nouvelle pour les usagers de ces services.

Le SLR entrant vers la gare Centrale ré-

glerait les problèmes de la Ville de Montréal, de l'AMT et des sociétés de transport et encouragerait fortement les automobilistes à laisser leur voiture sur la Rive-Sud. Déjà, certains travaux ont été exécutés. Les travaux réalisés sur l'autoroute 10 depuis 10 ans ont tous incorporé la présence éventuelle d'un SLR. Ils n'auraient pas besoin d'être refaits.

Enfin, la solution intelligente trouvée lors de l'établissement de la voie réservée s'avère lourde. Chaque matin et chaque soir, 470 cônes de 5 kilos doivent être installés et enlevés pour garantir une voie réservée à contresens sécuritaire. Un SLR les rendrait inutiles.

Introduire un SLR sur le pont Champlain, dans l'étude qui débute, me semble être la seule solution qui permette d'accroître encore l'usage à un coût raisonnable des transports collectifs dans cet axe, de diminuer le nombre de voitures se dirigeant vers Montréal, de lutter contre l'émission de gaz à effet de serre, d'améliorer la qualité de vie des citadins du centre de l'agglomération et les services aux résidents de la Rive-Sud.

Il s'agit de conditions incontournables pour une métropole du XXI^e siècle.

IDÉES

Rémunération des dirigeants

Les patrons du CAC 40 seraient-ils devenus polygames?

JEAN-AYMON MASSIE

Président et fondateur de l'Association française de gouvernement d'entreprise (AFGE)

L'auteur prononce aujourd'hui cette conférence à l'UQAM à l'invitation du Groupe international de recherche en éthique financière et fiduciaire

Avec un appétit insatiable pour les rémunérations diverses et des besoins d'argent démesurés, les patrons de l'indice boursier CAC 40 seraient-ils devenus polygames? C'est une question que l'on peut se poser aujourd'hui sur le ton de l'ironie. Qu'est-ce qui justifie un tel besoin d'argent sous forme de rémunération fixe et variable, de primes, d'actions gratuites, d'option d'achats d'actions, de cadeau de bienvenue à l'arrivée, de parachute doré à la sortie, et pour finir, d'une retraite-chapeau (régime surcomplémentaire de retraite à prestations définies, par exemple 400 000 euros par an, sur la base de 20 % de la rémunération de la dernière année, soit 2 millions d'euros)?

Quelle motivation pousse les dirigeants d'entreprises françaises, du CAC 40 particulièrement, à s'engager dans cette course effrénée aux rémunérations diverses les plus élevées dans une optique de court terme, déconnectée des préoccupations actuelles des actionnaires qui les ont élus et des performances réelles de l'entreprise qu'ils dirigent? Ils le savent bien: c'est la fin d'un monde de prospérité exceptionnelle, de facilité et d'irresponsabilité. Un modèle économique nouveau est en train de se forger à l'occasion de cette crise aux multiples facettes.

Les régulateurs nationaux (AMF, FSA, SEC, etc.), celui de l'Europe (CESR), et les superviseurs des institutions financières devraient obtenir des responsabilités et des moyens accrus pour intervenir avec plus de sévérité et faire appliquer la loi. L'interventionnisme de l'État sera plus contraignant afin de résoudre la crise des liquidités. Enfin, les actionnaires institutionnels devraient, dès 2009, imposer leur contrôle permanent, exigeant et ferme des entreprises, exerçant la fonction d'un régulateur privé à la suite de la défaillance des agences de notation.

Des entretiens récents à Londres m'ont confirmé que le mouvement était lancé. Constatant des pertes de valorisation de près de 50 % de leurs actifs, les actionnaires institutionnels (entraînant dans leur sillage les petits porteurs en colère) et les régulateurs publics devraient dès cette année s'attaquer aux problèmes des rémunérations diverses, proposer des critères rigoureux d'attribution et de performance, exiger plus de transparence et de probité, responsabiliser davantage les membres des conseils d'administration et réclamer un durcissement de la fiscalité des rémunérations excessives ou injustifiées. Nous pourrions citer des exemples aberrants, des noms de dirigeants qui ont battu des records d'indécence et d'arrogance. Ce n'est pas notre propos, car toute la presse en parle et certaines publications ont présenté des dossiers solidement documentés.

Assemblée générale



ARCHIVES AFP

C'est la saison des assemblées générales. Il suffit de lire avec méthode et attention les rapports annuels, les documents de référence des sociétés dont on est actionnaire, pour prendre la mesure du problème posé par les rémunérations des cadres dirigeants en période de grave crise économique et sociale. Il faut ensuite avoir le courage d'aller à l'assemblée, de se faire entendre en posant la bonne question, d'obtenir une explication avant d'exercer son droit de vote; après, il sera trop tard!

Il y a quelques années, j'osais demander au p.d.g. du nouveau groupe Total Fina Elf de communiquer aux actionnaires la rémunération fixe et variable des sept membres du comité exécutif; il a répondu «qu'il ne fallait pas confondre transparence et exhibitionnisme». Pas facile d'être un actionnaire actif et vigilant.

Et pourtant, je recommande aux actionnaires de se mobiliser pour exercer leur droit de copropriétaire, pour défendre la pérennité des entreprises françaises et préserver les emplois en cette période de grave crise économique et sociale dont les pires effets sont à venir. Ne pouvant plus tolérer à la fois les destructions d'emplois et de tels écarts de revenus, les citoyens actionnaires ou pas pourraient se révolter avant l'été; le feu couve dans les pays du sud de l'Europe où le taux de chômage atteint de 20 à 25 % de la population active; l'incendie social pourrait alors se propager par capillarité à travers toute l'Europe en quelques semaines. C'est un risque majeur aujourd'hui.

Quelles mesures devraient être mises en œuvre dès 2009?

1- L'État et ses institutions relais devraient imposer dès maintenant aux mandataires sociaux et aux dirigeants des entreprises dont les perfor-

mances sont désastreuses, qui sont en difficulté et qui sont soutenues par l'aide publique soit financière, administrative ou fiscale, de réduire sensiblement leurs différents rémunérations et avantages. Elles devraient s'aligner sur celles de leurs homologues américains (plafonnées à 500 000 dollars par an) pour les entreprises refinancées par l'État français. Jusqu'à ce jour, l'étalon américain a justifié les hausses considérables de rémunération des dirigeants français soucieux de rattraper leur retard. Aujourd'hui, il conviendrait d'ajuster à la baisse, sinon les caisses de retraite anglo-américaines et les fonds souverains ne comprendraient pas cette «exception française».

2- Au nom de l'autodiscipline, des dirigeants devraient renoncer d'eux-mêmes à leur prime pour les années 2008 et 2009; ils devraient accepter également que le versement d'une indemnité de départ de 2 ans de salaire soit assorti d'une clause de non-concurrence limitée à 2 ans. Au nom du même principe, lors de la séparation des pouvoirs de président du conseil d'administration et de directeur général, la rémunération du président ne devrait plus comporter une part fixe sous forme de salaire de base (de 1 à 1,5 M par exemple), mais elle devrait correspondre à des jetons de présence d'administrateur majorés au titre de la responsabilité exercée (entre 200 et 400 000 selon les cas). Il serait judicieux de maintenir cependant une part variable calculée en fonction d'une batterie de critères de performance pouvant atteindre 100 % de la part fixe.

3- En concertation avec les émetteurs, les actionnaires et l'autorité de régulation, il conviendrait de définir une série de critères rigoureux pour la mesure de la performance des mandataires sociaux et des cadres dirigeants, basés notamment sur:

- l'initiative et la responsabilité individuelle;
- la performance mesurée en fonction des résul-

tats obtenus (par l'entité opérationnelle, administrative, ou la filiale) en comparaison avec les objectifs annuels fixés;

■ la maîtrise des risques au niveau de l'entité;

■ la contribution individuelle au développement durable, à la cohésion et à la réputation de l'entreprise.

4- Dans le cadre des textes législatifs en vigueur, la fiscalité sur l'option d'achats d'actions, les primes, les cadeaux de bienvenue et les retraites surcomplémentaires devrait être plus exigeante: notamment les bénéficiaires ne devraient pouvoir exercer leurs droits qu'au terme d'une période de 2 ans après leur départ de l'entreprise, le temps de constater les résultats obtenus. L'administration devrait étroitement contrôler les programmes «d'optimisation fiscale» (fonds spéculatifs, fonds de capital-investissement, fiducies ou fondations localisés dans des paradis fiscaux) proposés aux dirigeants d'entreprise à titre personnel. Retenons les leçons de l'affaire Madoff.

5- Il conviendrait d'imposer l'obligation pour le président du Comité des rémunérations de présenter au nom du conseil d'administration le rapport d'activité du comité; et que ce rapport fasse l'objet d'une résolution soumise à l'approbation des actionnaires. Cette proposition fait son chemin en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Dans le contexte actuel de grave crise économique, sociale et culturelle, les dirigeants d'entreprise, le régulateur et les actionnaires institutionnels doivent sans tarder adopter des mesures audacieuses et contraignantes, faire des sacrifices afin d'assurer la pérennité des entreprises performantes, de favoriser le retour de la morale et du comportement éthique dans la conduite des affaires. Cela permettra de consolider la réputation de l'entreprise et de retrouver la confiance des actionnaires, des salariés et de toutes les parties prenantes. La confiance ne se décrète pas, elle se

Un jugement qui n'est pas le dernier

LOUIS O'NEIL

Professeur émérite de l'Université Laval

ÉMILE ROBICHAUD

Directeur général de l'Institut Marie-Guyart

On pourrait formuler plusieurs commentaires au sujet de la décision que le juge Jean-Guy Dubois a rendue le 31 août 2009 au sujet du cours Éthique et culture religieuse (ECR), imposé dans toutes les écoles du Québec depuis septembre 2008. Invoquant le respect de la liberté de conscience et de religion, des parents demandaient que s'exerce en faveur de leurs enfants le droit d'exemption prévu à l'article 222 de la Loi sur l'instruction publique. L'honorable magistrat a rejeté cette demande.

Ignorant le contenu, voire l'existence même de plusieurs expertises favorables à la requête des parents, le juge a réduit le litige à une confrontation entre quelques chrétiens de la base soumis à un interrogatoire digne de l'Inquisition et l'expertise d'un théologien qui a réussi de façon subtile à donner l'impression que des choix pastoraux liés à des situations d'exception incarnent la véritable position de l'Église catholique en éducation, alors qu'une longue tradition va dans le sens de la revendication d'un droit à un enseignement librement offert qui répond au choix des parents, et cela, aussi bien dans les systèmes publics d'éducation que dans les réseaux privés.

Réduire le litige à une dispute

Le juge a passé sous silence les témoignages d'experts dont l'opinion contredisait celle de son expert préféré. Il a même refusé d'entendre la déclaration du président de la Congrégation romaine sur l'éducation catholique, qui réitérait la position traditionnelle du magistère et dont les propos contrastaient avec ceux du président de l'Assemblée des évêques du Québec.

Le magistrat a donc ramené un litige portant sur la liberté de conscience et de religion dans une société laïque à une dispute entre catholiques. Or l'enjeu est plus vaste puisqu'il engage l'exercice de la liberté de conscience et de religion dans l'ensemble d'une société démocratique, comme cela est d'ailleurs établi dans les paragraphes d'introduction.

Selon le juge Dubois, le nouveau cours ne porte aucunement atteinte à la liberté religieuse et aux droits des parents. Le magistrat prend acte de la suppression de l'article 41 de la Charte québécoise des droits et libertés, où il était déclaré que «les parents ou les personnes qui en tiennent lieu ont le droit d'exiger que, dans les établissements d'enseignement public, les enfants reçoivent un enseignement religieux ou moral conforme à leurs convictions, dans le cadre des programmes prévus par la loi».

Etrangement, il considère que le nouveau libellé qui, dans sa formulation floue et anesthésiante, annule de facto ces mêmes droits, a comme effet de les sauvegarder. [...]

Tant pis pour les parents

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Il est permis, au nom de la liberté de religion, d'arborer un kirpan ou un voile islamique à l'école ou encore d'ériger une soucaï sur son balcon sans s'occuper des voisins qui habitent le même condo. En revanche, les parents doivent accepter un enseignement sur les religions même quand ils estiment, à tort ou à raison, que cet enseignement porte atteinte à leurs convictions les plus intimes. On voit bien que le principe voulant qu'on doive respecter une croyance sincère ne s'applique pas de façon égale. Tant pis pour les parents et les jeunes qui se sentent lésés dans leurs convictions.

On comprend mieux cependant le choix du magistrat quand on constate, en lisant le jugement rendu, en quelle haute estime il tient le nouveau cours d'éthique et de culture religieuse. On voit bien que pour lui, c'est la trouvaille du siècle. Il lui reconnaît toutes les vertus que ses inventeurs lui attribuent.

Droit des parents

Au lendemain de ce jugement qui ne passera pas à l'histoire, des questions demeurent. La première a trait à la nature réelle du cours ECR. On peut y voir un simple sous-produit culturel de la sociologie des religions. Mais on peut aussi y déceler un produit religieux d'un genre particulier issu d'une mixture où cohabitent des reliquats de culture chrétienne, un rationalisme imprégné de relativisme, le postulat du pluralisme normatif et des visées sociales particulières: telle une religion postmoderne ajustée à la mode du jour. Mais s'il s'agit d'une religion, de quel

droit l'imposer? Pourquoi refuser aux parents le droit à l'exemption et à la liberté de choix?

Autre interrogation: quelle est la compétence de l'État en matière religieuse? [...] Jadis des monarches, tels Henri VIII d'Angleterre, Joseph II d'Autriche ou Napoléon Bonaparte, s'attribuaient dans le domaine religieux des compétences qu'aujourd'hui une société laïque ne reconnaît pas à l'autorité civile. Imposer une lecture étatique des réalités religieuses reflète un temps révolu, sauf dans les sociétés théocratiques ou dans celles qui ont été imprégnées de culture marxiste.

Une question cruciale: celle des droits des parents en matière d'éducation. Quand ceux-ci inscrivent leurs enfants à l'école, ils n'abandonnent pas leurs droits au profit de l'appareil d'État, surtout dans un domaine aussi délicat que celui des croyances religieuses. Ils délèguent une responsabilité dont ils demeurent les titulaires. Ce qui n'exclut pas que puissent surgir à l'occasion des situations conflictuelles, par exemple dans le cas de sectes en rupture avec des valeurs communément admises dans une société démocratique. Doivent alors prévaloir le dialogue et la négociation, et non les diktats d'un appareil bureaucratique.

Il devient nécessaire de ramener à l'avant-scène la liberté de conscience et de religion, le respect des droits parentaux et la pratique d'une laïcité vraiment ouverte, apte à freiner les transports d'un appareil bureaucratique attiré par les odeurs de sacristie. C'est urgent d'amorcer cette étape nouvelle sans se laisser arrêter par une décision de cour qui ne passera pas à l'histoire.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Stéphane Baillargeon (général), Clairandré Cauchy (éducation), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Alexandre Shields (général), Philippe Papineau (pupitre); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque (reporter); information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Guillaume Bourdault-Côté (reporter), Paul Cauchon (médias), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpeit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Eric Desrosiers (reporter), Claude Turcotte (reporter), Dominique Rémy (pupitre); information internationale : Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); Michel Garneau (cartooniste); Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger (responsable du site Internet), Émilie Folié-Boivin et Vincent Cauchy (commissaires Internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Jean-Jacques Coulombe et Étienne Plamondon-Emond (commissaires à la rédaction); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Olivier Spécel (Québec), Monique Bhérier (Ottawa); PUBLICITÉ Julie Chrétien (directrice adjointe), Amélie Bessette, Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Manon Boillard, Marlène Côté, Richard Douangmal, Amélie Maltais, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Beland (responsable service à la clientèle), Nancy Gauthier, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Bellevue (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

EXCENTRIS

SUITE DE LA PAGE 1

comprend des projections électro de Thanuki Project, de Roots of Gypsy, des frères Diouf, du grand pianiste de concert Leon Fleisher. Dick Rivers, Renée Martel, Louise Forestier et Laurence Jalbert viendront faire leur tour de piste. Sans compter les autres. Eclectique, dites-vous?

Des spectacles, parfois plusieurs, se déroulent à peu près tous les jours, sauf quand excentris accueillera des festivals. «Rentable? Non, répond le mécène et maître du céans Langlois. Viable. Quand on avait ouvert nos salles de cinéma, il y a dix ans, plusieurs n'y croyaient pas, et le succès fut au rendez-vous. Montréal change, et le monde aussi. On arrive avec une proposition différente, élargie.»

Le look, déjà futuriste, a quelque chose de plus «funky» qu'avant. La grande salle Cassavetes, avec ses planchers plats, ses nouveaux équipements, ses deux niveaux de sièges rouges tout confort, ressemble soudain à un Spectrum *high-tech* à échelle réduite. Une coque acoustique s'ajoutera bientôt. Quant au grand hall, tout en structures métalliques et en tables et sièges, il sert aux dégustations et aux échanges autour du resto-bar, qui vendra en permanence bouchées de luxe et alcool. La salle Fellini, aux sièges rétractables aplanis, pourra être utilisée à toutes les sauces. Seul le Parallèle ressemble à lui-même, voué exclusivement au cinéma.

Le complexe excentris entend devenir un lieu de synergie entre artistes et public, avec plusieurs œuvres en processus de création; à la fois laboratoire et cabaret. Son site Web à portail unique se veut complet, accessible et novateur. «50 % de la programmation est dédiée à la relève», dit la directrice générale, Audrey Benoit. Elle évoque l'exploration, le mélange des genres à travers un concept unique à Montréal.

Pourquoi surtout la musique? «Parce qu'elle est la discipline la plus affectée par la transition du numérique et l'avènement de la convergence», répond Daniel Langlois. On veut la marier avec d'autres genres, aider et accompagner ensuite les artistes. Christiane Leblanc, directrice de la controversée station éclectique Espace musique à la radio d'Etat s'est jointe à l'équipe. Les noms de la quinzaine de programmeurs seront dévoilés plus tard. Mais ils silloneront la planète tout en demeurant à l'écoute des talents d'ici.

L'homme d'affaires Herschel Segal, fondateur des boutiques Le Château, pris contact avec Daniel Langlois quand ce dernier voulait changer la vocation de ses salles. Les deux mécènes se sont unis pour créer la Fondation image lumière mouvement et son (F.I.L.M.S.) derrière la nouvelle mission d'excentris: appuyer la diffusion, la création, l'innovation et l'émergence artistique. Herschel Segal est un mélomane, ce qui a accentué le virage musical, surtout classique. Tous deux espèrent que d'autres se joindront à la fondation. «Les mécènes sont bien difficiles à trouver au Québec», soupire Daniel Langlois.

À ses yeux, en cette période économiquement difficile, pendant que le citoyen se serre la ceinture, les spectateurs préfèrent tout trouver en un seul lieu: spectacle, bouffe, ambiance, confort. Et pourquoi pas chez lui?

Aux cinéphiles encore en deuil de «leur temple cinématographique», Daniel Langlois rappelle que la salle Parallèle demeure en activité et que la Fellini accueillera aussi, comme sa voisine, plusieurs rendez-vous de films. «40 % de la programmation au Fellini demeurera consacrée au cinéma, dont la moitié pour des représentations régulières, hors festivals.» Langlois est conscient que les cinéphiles traversent une période de remous avec turbulences et nostalgie. «Mais plusieurs projets de salles de cinéma sont en cours, et sur le lot, un au moins devrait aboutir», estime-t-il.

Le Devoir

EN BREF

Décès de l'ancien coroner Marc-André Bouliane

Le coroner Marc-André Bouliane, qui avait été rendu célèbre par une enquête sur les autobus scolaires, est décédé dimanche d'une tumeur cérébrale, à l'âge de 59 ans. M. Bouliane avait été suspendu en 1995 parce qu'il avait négocié la vente d'autobus à Cuba alors que deux ans plus tôt, dans un rapport, il exigeait entre autres le renouvellement du parc québécois pour des raisons de sécurité. Pendant 10 ans, M. Bouliane a contesté sa suspension tout en continuant de percevoir son salaire. Il a reçu plus d'un million de dollars durant cette période. Il a finalement accepté de démissionner en 2005 en échange de 175 000 \$. Son frère Jean-Louis Bouliane se souvient de son frère comme d'un coroner qui allait droit au but, sans se soucier des remous qu'il allait causer, dans le meilleur intérêt de la population. — *Le Devoir*

Rectificatif

Le spectacle *Plasticization*, de Nelisiwe Xaba, présenté le 19 septembre dans le cadre du festival de danse Transatlantique Montréal, aura lieu à la maison de la culture Maisonneuve, et non Frontenac, comme *Le Devoir* l'a écrit dans son édition du 11 septembre dernier. Nous nous en excusons.

ÉTHIQUE

SUITE DE LA PAGE 1

Visiblement ébranlé par la situation, David Whissell a multiplié, lors d'une conversation téléphonique avec *Le Devoir* hier soir, les «soyez prudent dans ce que vous allez écrire», «faites bien attention à ce que vous allez rédiger», «gouvernez-vous en conséquence», insistant sur le fait qu'il allait défendre sa réputation «par tous les moyens».

M. Whissell affirme que «jamais» il n'a été dans une situation de conflit d'intérêts. Hier, pour soutenir ses dires, il a déposé en chambre cinq avis du juriconsulte, le juge à la retraite Claude Bisson, tous datés du 14 septembre. L'ex-ministre a présenté à M. Bisson cinq séries de faits soulevés par les médias et a demandé au juriconsulte de lui donner son avis sur chacun des cas. Dans le couloir, en sortant de la période de questions, hier, M. Whissell a lancé: «Pauline Marois a prononcé trop longtemps des allégations à mon sujet. C'est fini! Le juriconsulte a tranché», a-t-il déclaré, ajoutant que les avis du juriconsulte confirmaient clairement qu'il n'avait jamais été en conflit d'intérêts. «Et maintenant, sachez que je vais me défendre. Et la partie ne fait que commencer», a-t-il prévenu en tournant les talons.

«Situation délicate»

Or, dans un des avis portant précisément sur la compagnie ABC Rive-Nord, l'ex-juge Bisson soutient que lorsque des contrats sont accordés sans appel d'offres à la compagnie dont M. Whissell possède 20 % des actions, une «situation délicate» est créée. «Même si les intérêts du député sont placés dans une fiducie sans droit de regard, l'octroi d'un contrat de gré à gré pourrait laisser percevoir que l'ombre du député n'est pas étrangère au fait que le contrat a été accordé à l'entreprise en question, ce qui pourrait générer un conflit d'intérêts», écrit M.

Pauline Marois est maintenant d'accord

pour que les députés dévoient l'utilisation des sommes qui leur sont confiées

Bisson. Ce dernier suggère alors ce qui suit: «Il serait préférable qu'ABC Rive-Nord inc. s'abstienne d'exécuter des contrats de gré à gré provenant du gouvernement du Québec, d'un ministère ou d'un organisme public.» Radio-Canada a démontré au début du mois que des contrats sans appel d'offres avaient été alloués à ABC Rive-Nord, dont deux pour des travaux de réfection de routes dans la circonscription d'Argenteuil.

Après analyse d'un autre cas, celui de la rénovation d'une gare ferroviaire à Lachute, le juriconsulte conclut

que le ministre n'a rien à se reprocher. Certains avaient laissé entendre qu'en appuyant le projet de rénovation, le ministre avait tenté d'aider l'entreprise de son épouse, Consultants Mirtec, qui avait travaillé à ce projet. «En appuyant une telle initiative, le député ne se place pas en conflit d'intérêts puisqu'il n'a rien à voir dans le choix de Mirtec par la MRC d'Argenteuil», a jugé Claude Bisson.

En Chambre hier, Pauline Marois a soutenu que le gouvernement s'était «couvert de ridicule», l'hiver dernier, «en tentant de faire croire à la population, aux journalistes, aux membres de l'Assemblée nationale» qu'il avait haussé les standards d'éthique. Elle estime du reste que le projet de loi 48, qui définit un code d'éthique et crée un

poste de commissaire à l'éthique, est vicié à plusieurs égards. Notamment parce qu'en l'état, il reprend la règle qui a été éliminée par M. Charest il y a une semaine et qui permettait à un ministre de conserver ses actions dans une compagnie qui fait affaire avec l'Etat à condition de les mettre dans une fiducie. Le PQ déposera aujourd'hui une motion par laquelle il réclamera encore une fois la nomination rapide d'un commissaire à l'éthique, avant même qu'un code de déontologie ne soit adopté.

Effeillage des dépenses

Par ailleurs, le député de Québec solidaire, Amir Khadir, a dévoilé hier la manière dont il dépense les montants et allocations qu'il reçoit en tant que député, ce qui constitue une première. Après le scandale des dépenses des députés qui a éclaté en Grande-Bretagne au printemps, les projecteurs avaient été braqués sur le secret dont sont recouvertes les dépenses des députés à Québec. M. Khadir, qui n'a pas produit de factures, mais des montants globaux: 153 000 \$ consacré au salaire de ses trois employés; les dépenses de fonctionnement de son bureau de circonscription seront, cette année, de 29 391 \$, soit 14 508 \$ de moins que l'allocation de 43 900 \$ prévue à cette fin. Il a invité ses collègues députés à faire de même. Alors que le PQ a toujours refusé de rendre une telle information publique, la chef Pauline Marois, hier, a soutenu avoir changé d'avis durant l'été. «Je suis prête à ce qu'on aille jusque-là et qu'on dévoile l'utilisation qu'on fait des sommes qui nous sont confiées», a-t-elle déclaré. Le leader parlementaire du gouvernement, Jacques Dupuis, a pour sa part lancé, en se rendant à la période de questions, que c'était au Bureau de l'Assemblée nationale (le conseil d'administration de l'Assemblée nationale, où siègent les trois partis reconnus) à trancher en ces matières.

Le Devoir

ÉLECTIONS

SUITE DE LA PAGE 1

Ce sont des demandes que l'on faisait en novembre dernier, avant même que les conservateurs mettent dans leur budget de février. Ce serait complètement imbécile de demander quelque chose et, quand on l'obtient, de dire: «Non, on n'en veut pas!»

M. Duceppe a toujours soutenu que les votes de sa formation à la Chambre des communes étaient guidés par l'intérêt du Québec, quelles qu'en soient les conséquences électorales. Après analyse, le Bloc n'a rien trouvé de contentieux dans la motion devant être votée vendredi pour s'y opposer. Elle mettra simplement en œuvre des éléments du budget de janvier, dont le populaire crédit à la rénovation domiciliaire.

La position de Jack Layton est moins claire. Ses députés étudieront ce matin la motion pour déterminer s'ils l'appuieront ou non vendredi. Après s'être vanté d'avoir voté à chaque occasion — soit à 79 reprises — contre le gouvernement conservateur, le NPD estime désormais qu'il doit choisir comment il vote au cas par cas. Quand les journalistes lui ont fait remarquer qu'il ne s'était pas embêté de ce genre de nuance dans le passé, votant par exemple contre le budget de janvier sans l'avoir lu, M. Layton a perdu son calme.

«C'est tout un mythe. Je vais le dire parce que les gens répètent ce mythe tout le temps. Souvenez-vous qu'au dernier budget, on a eu des communiqués de presse sans précédent avec tous les détails du budget avant le vote, avant que ça soit déposé à la Chambre. Vous l'avez lu, vous avez écrit des articles là-dessus, je suis sûr, et tous les journalistes ont dit qu'on savait tout ce qui était dans le budget. Alors, nous l'avons lu, parce que c'était disponible dans vos journaux.»

Le suspense se poursuit

Si le vote de vendredi sera finalement tenu sans anicroche et sans provoquer de renversement, il reste que le suspense électoral se poursuit. Les libéraux déposeront une motion de défiance à la fin du mois. Avec 143 sièges sur 308, les conservateurs ont besoin de l'appui d'un parti pour se maintenir au pouvoir. Les bloquistes répètent qu'ils ne font plus confiance au gouvernement. Les projecteurs sont et resteront donc braqués sur les néodémocrates de Jack Layton.

DILEMME

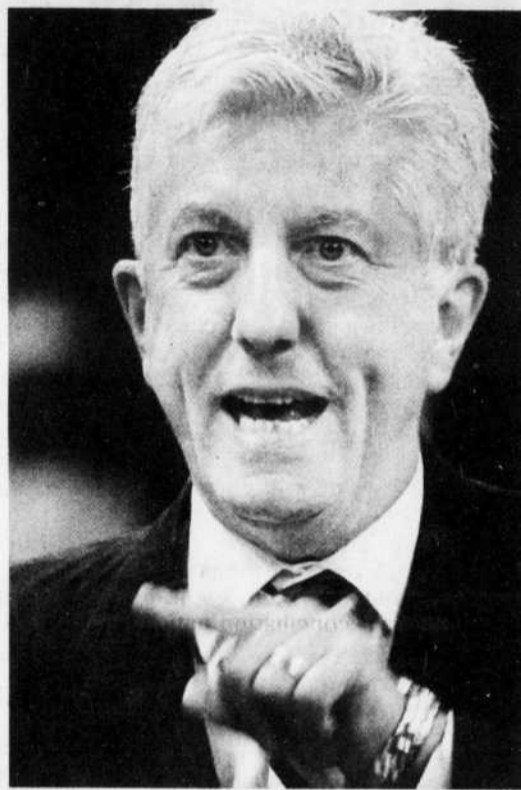
SUITE DE LA PAGE 1

d'espérer que l'Afghanistan s'illustre comme un modèle de démocratie.

Pourtant, même les observateurs les plus cyniques du théâtre afghan ont été surpris par l'ampleur des irrégularités imputées à l'administration du président sortant, Hamid Karzaï, qui se savait menacé par la montée en puissance de son rival, Abdullah Abdullah, un ancien proche du commandant Ahmad Shah Massoud.

Que le chef de l'Etat ait été débordé par de zélés partisans locaux, qui ont bourré les urnes au-delà du nécessaire, ne change pas grand-chose à l'affaire. Le fait est que près d'un million de bulletins — soit près de 15 % des suffrages exprimés — sont suspects.

Or, la loi électorale afghane est formelle: une commission des plaintes va devoir se saisir de tous ces votes litigieux. La purge prendra du temps, plaçant la communauté internationale, qui



CHRIS WATTIE REUTERS

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, hier, aux Communes. Son parti appuiera la motion de voies et moyens que le gouvernement conservateur déposera vendredi.

Ce dernier n'a pas voulu dire hier s'il avait encore confiance dans le gouvernement de Stephen Harper. «M. Harper n'a fait aucun effort pour entrer en contact [avec moi], alors je me demande si M. Harper veut faire fonctionner ce Parlement ou s'il veut une élection», a-t-il seulement répondu.

M. Layton est satisfait des changements au programme d'assurance-emploi promis lundi. Voudra-t-il s'assurer qu'ils sont votés avant de précipiter une élection? Il n'a pas voulu répondre à cette question hier. Il y a bien peu de chances que le projet de loi franchisse toutes les étapes parlementaires d'ici le vote de confiance de la fin de septembre.

Pas de problème d'argent

Contrairement à ce qui a été dit et écrit, toute-

avait tant espéré de ce ressourcement électoral, devant un pénible dilemme.

Risque de dissidence

D'un côté, le rallongement des délais, par souci de respecter scrupuleusement les formes, porte en germe le risque d'une vacance du pouvoir périlleuse.

À partir de la mi-octobre, les neiges commencent à tomber sur ce pays montagneux, rendant impossible tout nouvel exercice électoral. Si un deuxième tour devait s'avérer nécessaire, il faudrait donc l'annoncer au plus vite. Faute de quoi, il sera reporté au printemps 2010, imposant la mise en place entre-temps d'un gouvernement de transition, forcément fragile et volatile. Les talibans ne pourraient qu'en tirer parti.

Ce danger est brandi par les partisans de M. Karzaï, qui appellent à la mise en place au plus tôt d'un gouvernement stable. Sous-entendu: le leur.

Mais un excès de précipitation aboutissant à un traitement superficiel des plaintes, et donc à une réélection suspecte de M. Karzaï, comporte

sois, le NPD de Jack Layton n'éprouve pas de difficulté à se financer. Selon les chiffres d'Elections Canada, le NPD a récolté depuis la dernière élection autant d'argent qu'à la même période l'année précédente.

Ainsi, d'octobre 2008 à juin 2009, le NPD a récolté trois millions de dollars, soit 243 000 \$ de moins qu'au cours de la même période l'année précédente, pour une diminution d'à peine 7 %. (Les dates choisies correspondent aux trimestres pour lesquels Elections Canada collige les données.)

Si on y regarde de plus près, on constate que le NPD a amassé plus d'argent pendant le trimestre de décembre 2008 que pendant la même période en 2007, et autant d'argent pendant le trimestre de juin 2009 qu'au cours de la même période en 2008 et en 2007. Seul le trimestre de mars 2009 a été moins payant que ceux de mars 2008 et de mars 2007: le NPD a alors récolté moitié moins d'argent que d'habitude.

«Mais on savait que cela arriverait, c'est voulu», explique Brad Lavigne, le directeur de campagne. Le NPD a pour politique de ne pas faire de collecte de fonds dans une province où se déroule soit une élection provinciale, soit une course au leadership. Il y a eu une telle course pendant les trois premiers mois de l'année 2009 en Ontario, puis en Saskatchewan. Des élections provinciales ont eu lieu en Colombie-Britannique (en mai) et en Nouvelle-Écosse (en juin). Le NPD a d'ailleurs gagné dans cette dernière province.

«Le NPD dépensera le maximum permis lors de la prochaine campagne électorale, assure M. Lavigne. Ce sont les libéraux qui répandent cette rumeur pour nous faire paraître faibles.»

Le NPD avait contracté un emprunt de 14 millions de dollars pour la dernière élection. Un an plus tard, il reste deux millions à rembourser, se vante M. Lavigne. «Ce n'est pas rien! Notre banquier est très satisfait.»

À l'élection de 2008, le NPD a remporté huit sièges de plus qu'en 2006, alors qu'il n'a augmenté son résultat global que de 0,8 % (37 sièges contre 29, pour un résultat de 18,2 % contre 17,5 % en 2006). En Ontario, où cinq de ces nouveaux sièges ont été remportés, le parti a même vu ses appuis diminuer par rapport à 2006, passant de 19,4 % à 18,2 %. Le parti avait réussi à canaliser ses appuis dans certaines régions stratégiques.

Le Devoir

un autre risque, tout aussi périlleux: celui de voir une opposition, s'estimant trahie, entrer en dissidence. Au front armé taliban — principalement ancré dans les zones pashtounes — s'ajouterait un nouveau pôle oppositionnel, nourri des frustrations des communautés tadjiks, hazara (chiites) et d'une partie de la jeunesse urbaine ayant voté contre M. Karzaï.

La communauté internationale a deux autres bonnes raisons de se porter garante d'une irréprochable légalité du scrutin.

La première tient à la nécessité de légitimer l'intervention militaire en Afghanistan auprès des opinions publiques des pays de l'OTAN gagnées par la lassitude. La seconde touche aussi à la légitimité de sa présence en Afghanistan, mais auprès de l'opinion afghane cette fois. «Si la communauté internationale cautionne les fraudes de Karzaï, met en garde Fahim Dashty, le rédacteur en chef du *Kabul Weekly*, alors les Afghans penseront: «Quelle est la raison de sa présence ici? Pourquoi ne la combattions-nous pas?»»

Le Monde

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bligny, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bligny, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Braut, St-Jacques de Mirabel, Québec, division de Québecor Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Beuchard, Québec qui est la propriété légale de Corporation Sun Media, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390